



KERENVEYER

Ar farvel göapaër

Le bouffon moqueur

traduit et présenté par

Ronan Calvez

Centre de Recherche Bretonne et Celtique

Brest – 2005 –





Responsable de publication : Dany Guillou-Beuzit
Secrétaire d'édition : Chantal Simon-Guillou
Maquette de couverture : Gilles Couix

CRBC
Faculté des Lettres et Sciences humaines Victor-Segalen
CS 93837
29238 Brest Cedex 3
ISBN : 2-901737-67-6
© 2005





Métamorphose de Kerenveyer

Quelques-uns assurent que ce ne furent point les charmes de la Fée qui opérèrent, mais que l'amour seul fit cette Métamorphose.

Charles Perrault, *Riquet à la houppe*

François Nicolas Pascal ¹ de Kerenveyer est, avec son recueil intitulé *Ar farvel göapaër* – c'est-à-dire « Le bouffon moqueur » –, un serpent de mer des lettres bretonnes, une espèce de monstre du Loch Ness qui apparaît et disparaît au fil des années.

Dans sa thèse sur le théâtre celtique, Anatole Le Braz présente comme suit le *Farvel göapaër* :

Le *Farvel goapaër* a bénéficié longtemps du mystère qui l'enveloppait. Il n'en existait, disait-on, qu'une copie appartenant à la bibliothèque de M. de Kerdanet à Lesneven. Or la bibliothèque de M. de Kerdanet a été érigée, par ses filles, gardiennes de son nom et de sa mémoire, en une sorte de sanctuaire fermé où les profanes ne sont point admis. Seuls quelques très rares initiés, des ecclésiastiques pour la plupart, ont eu l'heur de franchir la redoutable porte et de pouvoir jeter un coup d'œil, au passage, sur les volumes sacro-saints rangés le long des parois. D'aucuns se sont mêmes hasardés jusqu'à en feuilleter les pages, d'un doigt furtif. On a su de la sorte qu'il y avait là d'inappréciables richesses bretonnes, parmi lesquelles

1. Ses prénoms sont François Nicolas, Pascal est son patronyme.



le *Farvel goapaër*. Jamais, affirmait-on, le génie armoricain n'avait rien produit de plus spirituel, de plus incisif, de plus mordant. On n'en parlait, du reste, qu'à voix basse, avec des demi-sourires, des réticences pleines de sous-entendus, tant la verve en était libre et passait en audace aristophanesque ce que l'on avait écrit de plus hardi².

Si Anatole Le Braz n'a pas de mots assez durs pour décrire l'attitude des gardiennes, c'est qu'il s'est vu refuser par elles l'entrée du sanctuaire où reposait le manuscrit. Sur ces entrefaites, il reçoit l'avis inespéré que la Bibliothèque de la Marine, à Brest, possède «un second exemplaire du *Farvel goapaër*³». Il en demande communication, mais l'examen du document provoque en lui une grande déception :

Si, en effet, le *Farvel goapaër* que j'ai eu entre les mains est bien la même pièce dont les archives de Kerdanet gardent un échantillon jalousement enfoui dans leurs limbes, j'ai le regret de dire que sa valeur réelle est fort au-dessous de sa réputation. Un chef-d'œuvre, soit : mais un chef-d'œuvre de médiocrité⁴.

En réalité, le texte dont Le Braz avait reçu communication n'était qu'une copie partielle et passablement modifiée du manuscrit⁵ : réalisée par Yves-Marie Laouënan au début du XIX^e siècle⁶, elle ne mit sous les yeux de Le Braz qu'une dédicace, une préface, et un opéra-comique – à savoir un petit peu moins des deux tiers du manuscrit. En 1941, Roparz Hemon, qui publie

2. Anatole LE BRAZ, *Le théâtre celtique*, Genève-Paris, éditions Slatkine, 1981 (1^{re} édition : 1905), p. 383.

3. *Ibidem*, p. 384.

4. *Ibidem*.

5. Elle est consultable à la Bibliothèque de la Marine de Brest.

6. Voir sa lettre, datée du 13 juillet 1834, dans laquelle il annonce à son correspondant Le Gonidec qu'il a l'intention de prendre une copie du recueil *Ar farvel goapaer* : «C'est le seul ouvrage de littérature que je connaisse en breton». Publiée par Louis DUJARDIN, *La vie et les œuvres de Jean-François-Marie-Maurice-Agathe Le Gonidec. Grammairien et lexicographe breton 1775-1838*, Brest, Imprimerie commerciale et administrative, 1949, p. 348-349.

cette copie de Laouënan dans la revue *Sterenn*⁷, tempère quelque peu les critiques de Le Braz :

E varnadenn a-zivout talvoudegez lennegel an oberenn a zo re griz. Ar Farvel goapaer n'eo ket eun oberenn dreist, ret hen anzav. Frammet eo en eun doare laosk ha diampart. An dud, avat, a zo beo-tre, hag ar yez, fall-brein a-wechou, a zo kreñv ha sasun a-wechou ivez.

Son jugement sur la valeur littéraire de l'œuvre est trop sévère. Le *Farvel Goapaer* n'est pas un chef-d'œuvre, il faut le reconnaître. Cependant, les personnages sont très vivants et la langue, parfois détestable, est parfois aussi vigoureuse et savoureuse⁸.

En 1946, un certain Kloareg ar Veuzid («Le cleric de la Boissière»), dans la revue *Kaierou Kristen*⁹, décrit avec précision le recueil des héritiers Kerdanet. Sous ce pseudonyme se cache un prêtre, l'abbé Pierre Batany¹⁰, qui avait ses entrées dans le saint des saints des Kerdanet. En y pénétrant, il avait pris connaissance de l'original qui fit défaut à Anatole Le Braz, mais aussi d'une traduction des *Métamorphoses* d'Ovide par le même Kerenveyer, et encore de quelques lettres de la main de ce dernier. Dans son article, il donne des extraits des pièces inédites du manuscrit. Kloareg ar Veuzid les qualifie comme suit :

Diembann int chomet, ha gant abeg. Ar re anezo o defe un dalvoudegez lennegel bennak, n'hellont ket bezañ diguzet, gant maz eo an danvez anezo flaerius ; ar re anezo a c'hellfe bezañ diguzet, ne dalv ket ar boan o adskrivañ, gant maz int koulz lavaret, didalvez.

7. *Sterenn*, n° 6, juin 1941, 83 p.

8. Roparz HEMON, «Rakskrid», dans *Sterenn*, *ibidem*, p. 8. Sauf indication contraire, les traductions sont de moi.

9. Kloareg AR VEUZID, «Paskal Kerenveier», dans *Kaierou Kristen*, 3^e kaier embannet gant Studi hag Ober, hanv 1946, p. 12-31.

10. La consultation des archives de Pierre Batany à la bibliothèque de l'abbaye de Landévennec laisse deviner qu'il connaissait bien ce manuscrit depuis le début des années 30 : dans ses conférences sur la littérature bretonne, il en parle en termes peu flatteurs.

Elles sont demeurées inédites, non sans raison. Celles d'entre elles qui auraient quelque valeur littéraire ne peuvent pas être dévoilées, tant le contenu en est puant ; celles d'entre elles qui pourraient être dévoilées ne valent pas la peine d'être recopiées, tant elles sont, pour ainsi dire, sans intérêt ¹¹.

Ce que le lecteur tient entre les mains, c'est une édition de ce manuscrit dans sa totalité.

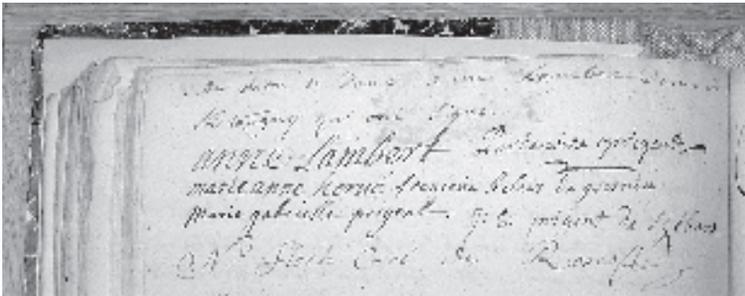
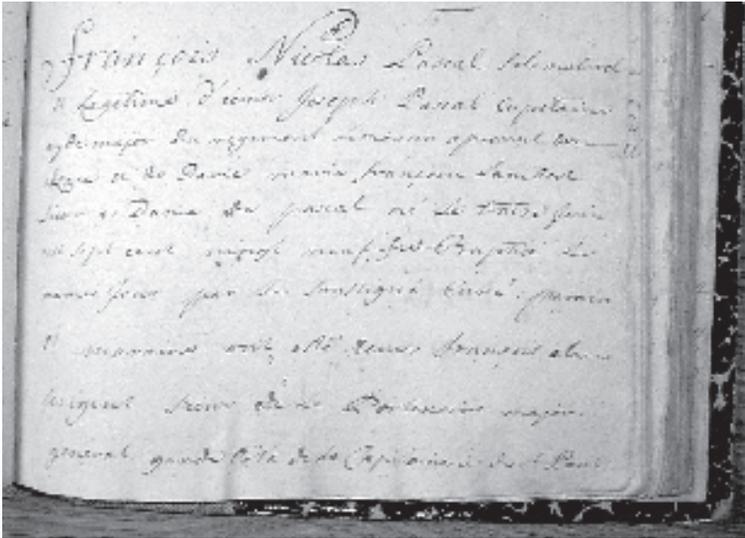
Cette œuvre présente un intérêt qui est au moins double. En effet, sa lecture atteste, d'une certaine manière, de la naissance d'une littérature. De même, elle permet assurément de réviser les idées reçues et de contester les stéréotypes qui circulent sur l'histoire de la langue bretonne selon lesquels ce sont les paysans seuls qui parlaient breton, la noblesse, elle – qui avait trahi –, ne parlant, et surtout n'écrivant que le français.

*

La devise de la famille Pascal est la suivante : « *Sanguinem quid plura* », que l'on peut traduire par « [verser] mon sang, quoi de plus ? ¹² ». Elle résume assez bien la vie de notre écrivain.

François Nicolas Pascal est né le 13 juin 1729 à Roscoff. « Fils naturel et légitime d'ecuyer Joseph Pascal capitaine aide major du Regiment de Limosin a present en Alsace, et de Dame Marie François Lambert sieur et Dame de Pascal », il fut baptisé le même jour. « Parein et mareine ont été ecuyer François Alexis Prigents sieur de la Portenoire major général garde côte de la capitainerie de Saint Paul de Léon et Dame Anne Lambert Dame de Kertanguy qui ont signé ¹³ ».

-
11. Kloareg AR VEUZID, « Paskal Kerenveier », *art. cit.*, p. 25.
 12. Voir Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 4^e édition, t. II, Mayenne, Floch imprimeur, 1970, p. 354 : « De gueules à l'agneau pascal immolé d'argent portant un guidon croisé de gueules ; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or ».
 13. « Extrait des registres baptistaires de l'église succursale de Roscoff, pour l'année 1729 [...]. Extrait et collationné à l'original par moy soussigné pretre licentié de Sorbonne et curé de Roscoff le vingt cinq juin mil sept cent soixante dix neuf ». Dossier militaire de François Nicolas Pascal de Kerenveier, Archives militaires de Vincennes (AMV), 7Y^d 54, pièce n° 62.



Acte de baptême de François Nicolas Pascal,
Arch. mun. Roscoff, 1 GG 1/4, f° 11 r° et v°, cl. Éric Guillou.

Son grand-père, Barthelemy Pascal, anobli en raison de sa charge de conseiller du roi ¹⁴, avait épousé Louise du Val, et ils avaient eu leur fils unique en 1686. Les parents de François Nicolas s'étaient mariés en 1726, et dame Marie Françoise Lambert mit au

14. Cette information est fournie par Kloareg ar Veuzid dans son article précité, sans indication de source. Sur cette noblesse nouvelle, voir Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2^e édition, 1985, t. 1, p. 57.

monde sept enfants : François Nicolas était le cadet ¹⁵. En 1766, le 11 août, François Nicolas se marie avec Jeanne Catherine de Beraud d'Arimont, originaire d'Huningue, en Alsace : ils eurent deux enfants, une fille, Elvire Marie Françoise Louise Joséphine, née à Roscoff le 14 mai 1767 – qui épousera en 1797 Michel Jean Marie de Creac'hquérault, capitaine au régiment des chasseurs du Gévaudan –, et un fils Nicolas Charles Marie, né le 16 octobre 1774 ¹⁶ – qui épousera, en 1796, Marie-Louise-Jeanne Le Goazre de Kervélégan, surnommée Lise. Nicolas Charles meurt à la bataille de Lutzen le 12 février 1813.

Je ne sais rien de la formation intellectuelle et des études du petit François Nicolas, mais d'après un article du général Jung, député de Dunkerque, publié dans le numéro d'août 1893 de *La Plume et l'Épée* ¹⁷, il fut « élevé à Rennes », où il n'a pu fréquenter que le collège des Jésuites ¹⁸. En effet, il a déjà 19 ans quand l'abbé de Kergus fonde à Rennes, en 1748 donc, l'hôtel des pauvres gentilshommes, où seuls sont admis des enfants de

-
15. Tanguy Joseph, né le 25 octobre 1727, Marie Jeanne, née le 12 juillet 1731, Barthélémy Paul, né le 28 octobre 1734, Jean Baptiste, né le 25 septembre 1736, Tanguy François Marie, né le 15 août 1737, Eugène Hyacinthe, né le 8 avril 1740 et Florentin Marie, né le 5 octobre 1741 (Arch. mun. Roscoff, BMS). Le 8 septembre 1779, dans un « Memoire pour une pension sur l'ordre de Saint Louis », il écrit qu'il a cinq frères « qui ont servis et servent encore » (AMV, 7Y^d 54, pièce n° 7).
 16. Une notice biographique sur l'auteur et sa famille précède les *Annales Roscovites* de Kerenveyer, manuscrit conservé à la mairie de Roscoff, « copie littérale d'un manuscrit appartenant à la famille Pascal de Quimper, rédigé par un membre de cette famille habitant autrefois Roscoff et confié pour le transcrire au maire de cette ville en mil huit cent trente trois. signé Deschamps fils, Maire ». Il est écrit que François Nicolas et Jeanne eurent « Marie Françoise Louise Josephine 1767, Joseph Nicolas 1770, Nicolas Charles 1774 ». Pendant la Révolution, Kerenveyer écrit qu'il n'a qu'un fils du nom de Nicolas Charles Marie (voir AMV, 7Y^d 54, pièce n° 35). Joseph Nicolas est certainement mort en bas âge.
 17. Article reproduit dans le numéro du *Courrier du Finistère* daté du samedi 3 octobre 1931 (52^e année, n° 2704, p. 6).
 18. Sur les jésuites, voir François DE DAINVILLE, *L'éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, les éditions de Minuit, 'le sens commun', 1978, 570 p. ; sur le collège de Rennes, voir Geneviève DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Le collège de Rennes depuis la fondation jusqu'au départ des Jésuites. 1536-1762*, s. l. s. d., 241 p.

7 à 12 ans. S'il a, de fait, été élevé chez les jésuites, il a reçu une éducation dont le noyau est la littérature classique du XVII^e siècle – les théâtres de Corneille, Racine, Molière; les fables de La Fontaine, les pensées de Pascal¹⁹ –, et d'où sont pratiquement exclus les philosophes contemporains²⁰.

Le 29 novembre 1745, âgé de 16 ans, il commence à servir en qualité d'enseigne au Régiment de Limousin, et c'est donc au régiment qu'il va parfaire son éducation, ce qui est pratique courante²¹, notamment dans la gentilhommerie rurale peu fortunée qui s'empresse ainsi de placer ses garçons²². Débute une longue carrière militaire, ponctuée de campagnes, de batailles, d'honneurs, mais aussi de disgrâces. Il fait les campagnes de 1746, 1747 et 1748 dans les Flandres : il prend part au siège d'Anvers et à la bataille de Rocoux en 1746, au siège et à l'assaut de « Bergopsoom [Bergen op Zoom] ou il a reçu des coups de feu dans ses habits en 1747²³ », ainsi qu'au siège de Maëstricht en 1748. Ensuite, tous les ans de 1756 à 1760, il fait des campagnes en Normandie et en Bretagne, contre l'Anglais notamment : le 8 juillet 1756 il est fait capitaine, et en 1758 il est « en presence des anglois a Cherbourg²⁴ ». En 1761 et en 1762, il se trouve en Allemagne et il est « a la bataille de Philinghausen en 1761 et a toutes les petites affaires de cette campagne, employé par Mr de Vaux a Gottingen dans tous les details de l'etat major general tant en dedans qu'en dehors de la place, même dans des circonstances difficiles²⁵ » ; il participe aussi à la bataille de Saint-Johannesberg

19. Voir G. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Le collège de Rennes...*, *op. cit.*, p. 149.

20. Voir Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, t. 2, p. 1178-1179.

21. Voir Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *La Noblesse au XVIII^e siècle. De la Féodalité aux Lumières*, Bruxelles, éditions Complexe, 1984, p. 73 et 101.

22. Voir André CORVISIER, *Histoire militaire de la France. 2/ de 1715 à 1871*, (s. dir. Jean Delmas), Paris, Quadrige / PUF, 1997, p. 8.

23. «Etat des services de François Nicolas, Pascal, cy devant dit de Kerenveyer, mareschal de camp», à Quimper, le 21 mars 1792 : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 1.

24. *Ibidem*.

25. *Ibidem*. Voir la carte représentant «les théâtres d'opérations de l'armée française en Allemagne (1733-1763)» dans A. CORVISIER, *Histoire militaire de la France...*, *op. cit.*, p. 80.

en août 1762. Chevalier de Saint-Louis le 3 mars 1763, il devient major du Régiment de Berry infanterie le 8 juin 1770²⁶. De 1771 à 1773, il sert en Corse – cette île avait été vendue à la France en 1768 – et il est commandant dans la Casinca et Rostino en 1770 et 1771, commandant dans la Balagne et lieutenant du Roi à Calvi en 1771 et 1772. Le 4 mars 1774²⁷, il est nommé colonel, ce qui semble montrer qu'il donnait toute satisfaction à ses supérieurs hiérarchiques. Vont dans ce sens les deux recommandations qui appuient une demande qu'il adresse, le 28 août 1778, à la cour pour obtenir une pension sur l'ordre de Saint-Louis ; les signatures qui accompagnent les déclarations ne sont pas lisibles, mais ce sont assurément celles de ses supérieurs. La première déclaration est ainsi libellée : «M. Pascal est un excellent major rempli de zèle et bien instruit. Ses anciens services le mettent dans le cas de demander et dobtenir les graces du roy». La seconde confirme : «Il est impossible de plus mériter cette grace²⁸». Le 5 juin 1781²⁹, il est nommé lieutenant-colonel du régiment de Berry, brigadier d'infanterie le 1^{er} janvier 1784 et maréchal de camp le 9 mars 1788. Cette même année, François Nicolas Pascal de Kerenveyer se retire à Roscoff, en attendant un emploi.

C'est un officier qui mène une vie relativement aisée. Ainsi, le 10 mars 1788, au regard de l'ancienneté et de la distinction de ses services, le Roi lui accorde un traitement de 3 200 livres³⁰, en plus de la gratification annuelle de 250 livres – réduite après retenue d'un 10^e à 221 livres et 5 sous – dont il jouit depuis le 23 mai 1766³¹. Le 28 août 1778, il avait demandé une pension de cent pistoles – à savoir 1 000 livres – sur l'ordre de Saint-

26. Je ne suis pas sûr de cette date car les trois états de service que renferme son dossier militaire aux Archives de Vincennes donnent trois dates différentes – chronologiquement, le 8 juin 1770, le 17 mars 1771 et le 4 mai 1771.

27. Un des états de service conservé aux Archives de Vincennes donne le 3 mars.

28. AMV, 7Y^d 54, pièce n° 6.

29. Un des états de service donne comme date «janvier 1781».

30. Voir le «brevet d'une pension» en date du 10 mars 1788 : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 57.

31. Voir la lettre signée du duc de Choiseul en date du 23 mai 1766 : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 65.

Louis, «en remettant une gratification annuelle de deux cent vingt cinq livres ³²», qu'il réitère le 8 septembre 1779 ³³. Je ne sais s'il obtint cette pension, mais le 19 août 1792, à Quimper, il écrit au ministre de la guerre qu'il était lieutenant-colonel du Régiment de Berry infanterie et brigadier lorsqu'il plut à Sa Majesté de l'honorer du grade de maréchal de camp, «avec un traitement inférieur à celui que je reçois dans ma place active de lieutenant colonel». Mais notre homme n'est pas qu'officier : il est aussi – et peut-être surtout, avant la Révolution – «François Nicolas Pascal écuyer seigneur de Kerenveyer La Boissière ³⁴». Ce titre d'écuyer est le seul réglé par les ordonnances royales : en Bretagne, il est le titre nobiliaire par excellence, qui a seule valeur de preuve ³⁵. Son traitement d'officier n'était sûrement pas sa seule source de revenus : il possédait sans nul doute des terres, la nature de ses revenus terriens étant déterminée par la vente des grains ³⁶. Cela dit, je n'en sais pas plus. Disons qu'il a un revenu annuel qui est proche des 4000 livres, et qui les dépasse très certainement. Que représente une telle somme ? Quand on sait qu'à la fin du XVIII^e s., le salaire moyen en Bretagne varie entre 15 et 20 sols par jour, soit au mieux 200 livres par an, on voit que Kerenveyer perçoit bien plus. Au XVIII^e s., 7000 familles, soit le quart de la population noble française, ont entre 4000 et 10000 livres de revenus, ce qui les assure de vivre dans l'aisance, notamment si elles ne résident pas en ville ; 11000 familles, à savoir 41% du total, ont entre 1000 et 4000 livres de revenus : en évitant les excès, elles peuvent vivre décemment et prétendre avoir un certain air ³⁷. La famille Pascal de Kerenveyer se situe certainement à la frontière de ces deux groupes nobiliaires, qui représentent la très grande majorité de la noblesse française.

32. AMV, 7Y^d 54, pièce n° 6.

33. AMV, 7Y^d 54, pièce n° 7.

34. Dans un «etat des graces quil a obtenues du Roy» en date du 29 juillet 1779 : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 61.

35. Voir J. MEYER, *La noblesse bretonne...*, op. cit., t. 2, p. 1121.

36. Voir J. MEYER, *ibidem*, t. 1, p. 477 sq.

37. Voir G. CHAUSSINAND-NOGARET, *La Noblesse au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 77-78.

À Roscoff, elle figure assurément parmi l'élite financière et intellectuelle. Ainsi, l'inventaire après décès du 26 février 1778 de Messire Eugène Hyacinthe de Pascal, «Lieutenant des vaisseaux du Roi et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis», le frère de François Nicolas, s'élève à 3 334 livres et 8 sols³⁸, ce qui est fort honorable. Et encore faudrait-il ajouter, dans le cas de François Nicolas Pascal de Kerenveyer, des œuvres d'art : «M. Pascal [...] était un amateur distingué dans les arts. Nous savons qu'à sa mort, il a été vendu, venant de chez lui, une assez belle collection de dessins originaux, qu'il avait recueillis dans ses voyages tant en Allemagne qu'en Italie³⁹».

Faisant suite à la réunion des États généraux du royaume et à la nouvelle donne politique, se tient à l'hôtel de ville de Saint-Pol-de-Léon une assemblée générale et extraordinaire, le 25 juillet 1789, qui nomme un conseil permanent composé de «Mgr l'Evêque, comte de Léon, de M. l'abbé de Troërin, grand chantre et vicaire général, de M. Corre, recteur du Minihy, de M. le comte⁴⁰ de Keranveyer [*sic*], maréchal des camps et armées du Roi, de M. le marquis du Dresnay, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et mestre de camp de cavalerie, de M. le comte de Trédern, de M. de Chef du Bois, sénéchal et maire, de M. de Kernoter, procureur fiscal et subdélégué de l'Intendance, de M. de La Tête, avocat, de M. Le Joyeux, doyen des procureurs, de M. Guillaume, notaire royal et du sieur Yves Le Bihan, marchand, les quels seront spécialement chargés de veiller au maintien de la sûreté publique, et de former à cet effet une milice nationale qui sera commandée et dirigée par le dit conseil, suivant l'exigence des cas⁴¹». Pascal de Kerenveyer est

38. Inventaire après décès cité par Françoise ABOLLIVIER, *La vie quotidienne à Roscoff au XVIII^e s. Une source : les inventaires après décès*, mémoire de maîtrise, Rennes, 1993, t. 2, p. 18.

39. Armand DU CHATELLIER, *Histoire de la Révolution en Bretagne 1788-1792*, t. I, Morvran, 1977 [édition originale : 1836], p. 121.

40. C'est la seule mention du titre de comte que je trouve accolée au nom de Pascal de Kerenveyer. C'est certainement une pure qualification de courtoisie, très courante à la fin du XVIII^e s. Voir Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle, op. cit.*, t. 2, p. 1121.

41. Arch. mun. de Saint-Pol, registre 18 des délibérations de la communauté de

nommé commandant général de la garde nationale de Roscoff⁴². Ce conseil permanent démissionne le 16 août et est remplacé le lendemain par une autre assemblée comptant 28 membres au lieu de 12, et seulement trois sortants, dont Kerenveyer ne fait pas partie⁴³. Le 14 décembre 1789, l'Assemblée Nationale décrète que les anciennes Communautés délibérantes du Royaume doivent être remplacées par de nouvelles municipalités. À Saint-Pol-de-Léon, l'élection de la nouvelle municipalité, composée de neuf citoyens, du maire, d'un procureur de la commune, et du Conseil Général qui comprendrait dix-huit notables, devait s'effectuer le 7 février 1790 par les « électeurs » – à savoir ceux qui payaient au moins 36 sous d'imposition. Les électeurs de Roscoff déclarèrent, le 31 janvier, se constituer en municipalité : ils profitaient là des nouvelles mesures administratives pour réaliser le souhait maintes fois formulé de fonder une communauté indépendante. Parmi les notables du Conseil Général de la commune, on trouve Pascal de Kerenveyer.

En décembre 1789 est promu aussi par les Constituants un nouveau découpage du territoire en départements : François Nicolas Pascal de Kerenveyer va jouer un rôle de tout premier plan dans celui du Finistère, qui doit se mettre en place⁴⁴. En effet, il devient président à l'assemblée primaire chargée de nommer les électeurs. Nommé électeur lui-même, il se trouve à l'assemblée électorale qui s'ouvre le 7 juin 1790 à Quimper. Le

Saint-Pol, fol. 10-11, cité par l'Abbé J. Tanguy, *Une Ville bretonne sous la Révolution. Saint-Pol-de-Léon*, Brest, Imprimerie de la Presse Libérale du Finistère, 1903, p. 34.

42. Cette information figure, sans plus de précision, dans son « état des services » daté du 21 mars 1792, AMV, 7Y^d 54, pièce n° 1.
43. Voir Louis KERBIRIOU, *Jean-François de La Marche, évêque-comte de Léon (1729-1806)*, Quimper, Le Goaziou ; Paris, Picard, 1924, p. 305-306.
44. Voir l'« Ordonnance de MM. les commissaires du roi pour la formation & l'établissement du Département de Finistère », datée du 26 avril 1790, à Quimper « de l'imprimerie d'Yves-Jean-Louis Derrien » : Archives départementales du Finistère (ADF), 10 L 33, personnel de l'administration centrale du département. Voir aussi Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, *La formation des départements. La représentation du territoire à la fin du XVIII^e siècle*, E.E.H.E.S.S., Paris, 1989, 363 p.

24 juin, il est élu membre de la première formation départementale représentative ⁴⁵; le 1^{er} août, membre du Directoire et le 6 août, vice-président du Directoire ⁴⁶. Fort de huit membres, en plus du président – François-Louis Kergariou, lui aussi maréchal des Camps – et du secrétaire, ce Directoire siégeait en permanence à Quimper et formait la partie exécutive de l’administration départementale; il se partageait en quatre comités. On trouve Kerenveyer dans le premier comité dont voici les attributions : «Entretien et réparation des édifices publics; inspection, surveillance et suite des ouvrages d’arts; police et gestion des routes; forêts et rivières; direction, surveillance et inspection des postes; milices, gardes nationales, maréchaussées et gardes-côtes; marais, mines et manufactures ⁴⁷». Ainsi, ses qualités militaires sont largement mises à contribution, et ce, pour «la faible rémunération de 1.600 livres par an ⁴⁸». C’est comme administrateur du département qu’il achète à la Nation, en 1791, pour le prix de 8 150 livres, la métairie de Pennancreac’h en Pluguffan, dépendance des biens de la congrégation de femmes du Kerlot, à Quimper ⁴⁹. Il est donc assurément un notable concourant à la bonne marche de la vie mondaine quimpéroise. Ainsi, le 27 novembre 1791, M^{me} Audouyn de Pompery, qui réside à Penhars, écrit à son cher cousin : «Quand on pouvait voir tout le monde, comme l’an passé, le temps n’était pas si

45. Voir A. DU CHATELLIER, *Histoire de la Révolution en Bretagne...*, op. cit., t. I, p. 120. Dans un état de service daté du 21 mars 1792, Kerenveyer écrit qu’il est «élu membre du département le 28 juin 1790» (AMV, 7Y^d 54, pièce n° 1).

46. Voir la «Liste générale des administrateurs du département du Finistère et des districts compris dans son ressort», datée du 31 août 1790, à Quimper «de l’imprimerie d’Yves-Jean-Louis Derrien», ADF, 10 L 33, personnel de l’administration centrale du département.

47. Voir A. DU CHATELLIER, *Histoire de la Révolution en Bretagne...*, op. cit., p. 125.

48. René KERVILER, *La Bretagne pendant la Révolution*, Rennes, Société des bibliophiles bretons, 1912, p. 57.

49. ADF, 19 J 4, fonds Prosper Hemon, notes et notices sur les administrateurs du Finistère, procureurs, syndics. Juin 1790-juillet 1793. Ces biens sont revendus par les enfants de François Nicolas le 16 prairial an XIII (5 juin 1805).

embarrassant ; je vous avoue que cette année, je n'ai nul goût pour la danse ; il y a cependant bal deux fois par semaine, tantôt chez M^{me} Percin, tantôt chez M^{me} Pascal ⁵⁰ ». C'est d'ailleurs au sein de la société quimpéroise administrative et politique que ses enfants trouveront un parti : Michel Jean Marie de Crec'hquérault, le mari de sa fille Elvire, est, en 1790, secrétaire général de l'administration départementale, et le 28 frimaire an II (c'est-à-dire le 18 décembre 1793), il devient président de l'administration municipale de Quimper ⁵¹ ; Marie-Louise-Jeanne Le Goazre de Kervélégan, l'épouse de son fils Nicolas Charles, est une des filles d'Augustin Bernard François Le Goazre de Kervélégan, avocat au présidial de Quimper, député à la Constituante, puis à la Convention ⁵².

En mars 1792, Pascal de Kerenveyer écrit au ministère de la Guerre pour se rappeler à son bon souvenir :

Depuis que je suis honoré du grade d'officier général, je me suis refusé à toutes les insinuations insidieuses de mes pairs : on les a prodiguées inutilement. Je dois tout au Roi : j'ay suivi dans tous les tems les vuës saines qu'il ma paru qu'il adoptoit, je suis patriote et ne cesseray jamais de l'être. Mon serment est gravé dans mon cœur en caractères ineffaçables ⁵³.

Après cette allusion probable aux sollicitations qu'on avait dû lui faire d'émigrer, il plaide pour la nomination de son fils unique à une sous-lieutenance, car il espère de la sorte qu'il deviendra un jour son aide de camp.

Quant a moy, monsieur, je n'ai point demandé ma retraite, le Roi ma fait la grace de me comprendre dans la promotion

50. *Un coin de la Bretagne pendant la Révolution. Correspondance de Mme Audouyn de Pompery avec son cousin et Bernardin de Saint-Pierre*, introduction et notice par E. de Pompery, t. I, Paris, Lemerre éditeur, 1884, p. 216.

51. ADF, 19 J 4, fonds Prosper Hemon, notes et notices sur les administrateurs du Finistère, procureurs, syndics. Juin 1790-juillet 1793.

52. Voir Alain PENNEC, « Augustin Bernard François Le Goazre », dans *Histoire et politique, mélanges offerts à Edmond Monange*, Association des Amis du Doyen Monange, Brest, 1994, p. 169.

53. AMV, 7Y^d 54, pièce n° 19.

du 9 mars 1788. Jay eu 3421[#] 5^s de traitement. Le travail de l'assemblée constituante a du a raison de mes services m'en allouer 5000[#]. J'ignore si cela ma ete accordé. Mais j'ay 334 mareschaux de camps après moi, beaucoup d'entre eux sont employés; j'ay trop peu de fortune patrimoniale pour oser desirer d'etre utile a l'armée, mais je crois pouvoir letre dans les divisions de provinces riveraines de la mer, et sur tout dans le Finistere dont toutes les localités me sont familiares, y etant né, la defection de plusieurs de mes confreres, mon age, mes services, tout me permet de pretendre a etre encore utile a ma patrie dans letat militaire, comme je me flatte de letre, en ce moment dans letat politique.

Vous verres, monsieur, par letat ci-joint que je n'ay jamais eprouvé un moment d'inactivité, que je n'ay jamais subi de reforme, et que ma vie est un enchainement rare d'un service suivi.

Les decrets me donnent droit a lesperance de devenir lieutenant général. Je ne laisserai passer aucune occasion de me rapprocher d'une epoque qui mettra le comble a ma gloire ⁵⁴.

Le 20 mai 1792, les administrateurs composant le Directoire du département écrivent à M. Servan, ministre de la Guerre. Cette «pétition» permet de mieux comprendre le soin qu'a Kerenveyer de se rappeler au bon souvenir du ministère. En effet, on y apprend qu'il y a près de deux mois que le commandement des troupes de la 13^e division est vacant : M. La Bourdonnaye a été déplacé, employé qu'il est à présent dans l'armée du Nord.

Au moment de son départ, nous eumes quelques raisons de penser qu'il aurait pour successeur un homme bien digne de le remplacer et nous conçumes avec le plus vif empressement l'espoir de voir tomber le choix du Roi sur M. Pascal (de Kerenveyer), Maréchal des camps depuis la promotion de 1788 et actuellement vice-président du directoire de notre département ; mais jusqu'à present rien n'annonce que nos vœux à cet égard doivent s'accomplir.

Nous nous déterminons enfin, Monsieur, à fixer votre attention sur ce militaire citoyen. Nous osons vous demander pour lui la place qu'a occupée M. La Bourdonnaye. Nous la sollicitons avec

54. *Ibidem*.

la conviction intime que M. Pascal, pourvu du commandement de la 13^{ème} division perpétuera parmi les troupes destinées à la garde de nos arsenaux, à la défense de nos frontières maritimes et au maintien de l'ordre public dans notre département, l'amour de la discipline et de la constitution et la confiance la plus entière dans leurs chefs.

Vous êtes à portée, Monsieur, de vous faire rendre un compte détaillé des services militaires de M. Pascal ; cet officier-général pourra d'ailleurs en fournir l'état que nous vous adresserons au premier ordre. Nous nous bornerons ici à vous parler de sa conduite et de ses sentimens depuis l'origine de la Révolution. Ils ont été constamment tels qu'on devait les attendre d'un ami sincère de la Liberté et de l'Égalité. Aussi ses concitoyens se sont-ils empressés de lui donner, dans toutes les occasions, des témoignages précieux de leur confiance. Nommé maire de Roscoff, sa patrie, au commencement de 1790, ensuite, électeur et administrateur du département cette même année, M. Pascal n'a cessé, dans ces différents postes, de donner des preuves de son attachement invariable pour la constitution ; et c'est surtout depuis qu'il est membre de l'administration supérieure du département qu'il a, par ses lumières, son travail et son zèle infatigable justifié les espérances qu'on avoit fondées sur son Patriotisme.

Nous croyons donc, Monsieur, servir essentiellement la chose publique en vous priant avec instance de proposer au Roi M. Pascal, pour le commandement de la 13^{ème} division. Nous perdrons par cet arrangement un bon administrateur, mais nous aurons un bon chef militaire de plus et nous conserverons toujours parmi nous un excellent citoyen ⁵⁵.

Cette pétition reste sans réponse. Le 19 août 1792, Kerenveyer écrit de nouveau au ministère de la Guerre. Après lui avoir rappelé que son traitement de maréchal de camp qui ne lui est pas payé le rendait « créancier de l'état le 1^{er} juillet dernier d'une somme de sept mille cinquante sept livres douze sols six deniers, qu'il ne [peut] déterminer le S^r Dhemery a [le] solder, malgré [ses] répétitives demandes », il demande à être employé dans son grade « dans l'intérieur du département du Finistère » : « Après quarante huit ans de service non interrompus

55. AMV, 7Y^d 54, pièces n° 22 et 23.

je puis pretendre a faire encore un pas vers la gloire, plusieurs de mes cadets sont lieutenans generaux, quantite dautres se sont rendus coupables d'une emigration qui les prive desormais de l'honneur d'optenir justice ⁵⁶». Une place libre en Finistère et des difficultés financières ont certainement contribué à motiver Pascal de Kerenveyer de faire cette requête. Cette fois-ci, sa lettre ne restera pas sans réponse, et sa demande d'être employé est agréée, mais pas en Finistère. En effet, dès début septembre, il est à Dunkerque ⁵⁷, employé à l'armée du Nord en qualité de maréchal de camp, commandant à Dunkerque et arrondissement. Il participe ainsi à l'entrée des troupes françaises en Belgique : ce mouvement, sous le commandement de Dumouriez, commence le 27 octobre 1792.

Le cinq novembre [...] je suis entré triomphant dans Rousbrugge après un combat de dix heures et en avoir ete au moins huit en plastron a plus de dix mille coups de fusil. Les jours subsequens du meme mois, j'ay porté larbre de la liberté dans les villes de Furnes, Nieuport, Ostende, Blanckemberg, Bruges et Ypres ⁵⁸.

Kerenveyer est bientôt fait général de brigade ⁵⁹. Le 18 mars 1793, Dumouriez, vaincu par les Autrichiens à Neerwinden, doit évacuer la Belgique. Dans une lettre datée du 27 mars 1793 à Dunkerque, Kerenveyer explique qu'il doit faire face à la désorganisation la plus complète qui a lieu dans les troupes « en garnison dans la Ouest-Flandres » : les garnisons de Bruges et de

56. AMV, 7Y^d 54, pièce n° 21.

57. Un « état des services de François Nicolas Pascal-Kerenveyer mort général de division » (AMV, 7Y^d 54, pièce non numérotée) précise qu'il est « employé à l'armée du Nord » le 20 septembre 1792. Néanmoins, se trouve dans le dossier militaire une lettre écrite à Dunkerque le 4 septembre 1792, adressée au « citoyen ministre », et signée du « maréchal de camp, commandant a Dunkerque & arrondissement. Pascal-Kerenveyer » (AMV, 7Y^d 54, pièce n° 11).

58. Lettre du 30 octobre 1793 au citoyen ministre, AMV, 7Y^d 54, pièce n° 30. Voir la carte du « théâtre des opérations du Nord et de l'Est » dans A. CORVIER, *Histoire militaire de la France...*, *op. cit.*, p. 262.

59. Je ne sais pas la date exacte de cette promotion, mais en mars 1793 il signe en tant que général de brigade.

Dixmude « viennent d'évacuer ces places importantes », et « les volontaires débandés m'arrivent à chaque instant, les prisons sont encombrées de ces fuyards, qui commettent tous les excès dans les endroits par où ils passent. Dans la crainte que la garnison d'Ostende, de Nieuport & de Furnes ne suivent un exemple aussi facheux, j'ai donné ordre aux chefs des corps de n'abandonner leur poste que quand je leur en donnerai l'ordre positif. J'écris au général Du Mouriez pour qu'il me donne ses ordres ultérieurs & pour l'informer des dispositions ci-dessus. » Après avoir précisé qu'il s'occupe de loger, avec l'aide de la municipalité, et de réorganiser les troupes débandées, Kerenveyer conclut sa lettre au citoyen ministre de la sorte : « Faites en sorte citoyen ministre d'obtenir de la Convention nationale, des loix repressives contre les desordres auxquels l'armée est en proie. Car la discipline est absolument perdue & les chefs sont sans autorité ⁶⁰ ».

Le 24 avril 1793, en fonction lors de l'arrivée de la flotte anglaise devant Dunkerque, il oppose un ferme refus au sir John Clemens Lainé, chef de l'escadre qui mouille devant la ville et qui lui demande de se rendre.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire pour m'annoncer vos projets et les ordres dont vous etes chargé. Je n'ai qu'un seul mot à y répondre ; c'est que moi, qui ai l'honneur de commander dans la ville de Dunkerque ni aucuns de ses habitans & citoyens, n'entendront jamais à aucunes propositions tendantes à déshonorer le nom français.

Ainsi Monsieur, il est inutile de perdre son tems dans un commerce de lettres qui deviendrait fastidieux et qui serait du moins illégal. Faites moi l'honneur de m'attaquer, j'aurai celui de vous riposter militairement ; c'est ainsi que se terminent les discussions entre gens de notre robbe ⁶¹.

60. Lettre du 27 mars 1793 au citoyen ministre, AMV, 7Y^d 54, pièce n° 15.

61. « Copie de la réponse du général de brigade Pascal-Kerenveyer commandant de Dunkerque au commandant de l'escadre des vaisseaux de guerre de sa majesté britannique », AMV, 7Y^d 54, pièce n° 44. Voir la « copie de la traduction d'une lettre anglaise écrite de devant Dunkerque en date du 24 avril au général Pascal, par sir John Clemens Lainé, chef de l'escadre de s. m. britannique », AMV, 7Y^d 54, pièce n° 45.

Cette réponse, qui sera lue à la séance de la Convention le 27 avril et publiée dans le *Moniteur universel* daté du 28 avril 1793⁶², marque la fin des échanges ; le commandant de l'escadre des vaisseaux de guerre de Sa Majesté britannique n'attaque pas. Le 15 mai 1793, Kerenveyer est nommé général de division. Mais l'euphorie, si euphorie il y a eu suite à cette promotion, est de courte durée. Laissons l'intéressé lui-même conter ses déboires.

Le 26 may une lettre du general en chef des armées du nord et des Ardennes La Marche que j'ay recue le 27 me prescrit de me rendre sur le champ aupres du comite de salut public et du ministre de la guerre pour y rendre compte de ma conduite. J'ay execute le 27 meme jour cet ordre, je suis parti de Dunkerque et je suis arrive le 29 a Paris.

Les comites de sureté générale⁶³ et de salut public ne trouvant rien a redire a ma conduite ni a mon civisme, m'ont acquitté le 5 juin⁶⁴ et m'ont renvoyé a mon poste de Dunkerque dont dautres généraux sétoient deja emparés ainsi que du camp de Ghivelde que je commandois lorsque j'ay reçu le veniat.

De retour a Dunkerque ou, par la teneur de ma lettre de renvoy je devois commander plus particulièrement, les généraux Ô Moran et Richardot ont trouvé que les dispositions du ministre

62. ADF, 19 J 4, fonds Prosper Hemon, notes et notices sur les administrateurs du Finistère, procureurs, syndics. Juin 1790-juillet 1793.

63. Le Comité de sûreté générale, créé le 2 octobre 1792 et chargé d'appliquer les mesures contre les suspects, est le deuxième des comités de gouvernement, après le Comité de salut public, créé le 6 avril 1793 et chargé de prendre dans les circonstances urgentes des mesures de défense générale intérieure et extérieure.

64. Le 6 juin, à Paris, voici ce que Kerenveyer écrit au citoyen ministre : « Le comité du salut public, d'après l'avis et l'arrêté pris par le comité de sureté générale vous a fait passer hier cinq de ce mois, l'arrêté par lequel je suis acquitté de toute inculpation et dénonciation qui avoient pu être portées a ma charge, et qui me renvoie par devers le pouvoir executif pour retourner a mon poste, continuer a y remplir les fonctions qui me seront confiées en vrai patriote republicain. J'avais promis, citoyen ministre, de deffendre la place de Dunkerque jusqu'à la dernière goutte de mon sang : je suis encore dans les mêmes sentimens et quoique les comités jugent impolitique de m'y employer dans le moment il est essentiel que j'y retourne incessamment, soit pour y être en activité soit pour me deffaire de mon equipage de campagne » (AMV, 7Y^d 54, pièce n° 40).

ne sacrodoient pas avec leurs projets, ils ont travaillés auprès du general en chef Custine qui, le 25 juin m'a nommé a commandement en chef de Douay et de son arrondissement ⁶⁵.

Je me suis rendu a mon nouveau poste ⁶⁶, ou, en effet j'ay commande en chef jusques au 2 août; jour, ou jay reçu une lettre du ministre de la guerre Bouchotte datée du 30 juillet par laquelle j'apprends que le conseil provisoire executif a jugé a propos de me suspendre provisoirement de mes fonctions de general de division en vertu du decret du 28 juillet dernier et qu'en conséquence j'aye a choisir un domicile conformement a la loi du 20 aout 1792. cest-a-dire a vingt lieues au moins de la frontiere et des armées de la Republique. Je nomme la ville de Beauvais et je mande le 3 aout au ministre que si ce lieu ne convient pas a ses vuës, partant de Douay le 6 aout j'y arriveray le 7 au plus tard et que j'y attendray ses ordres ulterieurs, que dailleurs je me rendray au lieu qui luy conviendra le mieux : il a approuvé mon séjour a Beauvais. Et j'y suis ⁶⁷.

Si la raison de la convocation de Kerenveyer à Paris semble bien avoir été une dénonciation, les circonstances de son exil forcé ne sont pas faciles à établir ⁶⁸. Néanmoins, les longues lettres qu'il envoie de Beauvais aux autorités civiles et militaires contiennent quelques informations et l'on devine en creux les reproches qui ont pu être faits au ci-devant Pascal de Kerenveyer; elles laissent aussi entendre l'état d'esprit et le désarroi d'un noble face à la montée de la Terreur : elle est mise à l'ordre du jour le 5 septembre 1793.

Le 8 août, il écrit au citoyen ministre pour l'informer de son arrivée à Beauvais, de l'inscription de cette arrivée et de sa déclai-

65. Voir la lettre du 25 juin 1793 de Pascal-Kerenveyer au citoyen ministre à qui il rend compte de l'ordre reçu : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 41.

66. Il arrive à Douai le 30 juin.

67. Lettre du « général de division Pascal Kerenveyer au citoyen Xavier Audouin adjoint du ministre de la guerre 6^e division », à Beauvais, le 23 septembre 1793 (AMV, 7Y^d 54, pièce n° 31). C'est Kerenveyer qui souligne.

68. Voici encore ce qu'il écrit de Beauvais, le 10 août 1793, à l'adjoint au ministre de la Guerre Xavier Audouin : « Je n'ay jamais donné lieu au moindre reproche, j'ay ete calomnié les comités de salut public et de sureté générale m'ont acquitte sans la moindre difficulté et m'ont fait renvoyer a Dunkerque au mois de juin dernier » (AMV, 7Y^d 54, pièce n° 36).

ration aux trois administrations constituées de l'Oise et de la ville : il estime donc être en règle. Néanmoins, il s'étonne de ne pas avoir reçu d'ordre et demande donc au citoyen ministre d'« obtenir de la convention nationale de décider de [son] sort sous peu de jours, ou de pourvoir a [son] entretien dans [son] exil ⁶⁹». Le 10 août, dans une lettre « a l'adjoint au ministre de la guerre Xavier Audouin », il rappelle qu'il est encore dans l'attente : « Veilles bien accelerer les derniers ordres pour que je puisse savoir quelles sont donc les charges dont je suis inculpé, et que je puisse pourvoir a ma justification ». Il précise qu'il a bien envoyé le mémoire de l'état de ses services réclamé par le ministre pour se « faire procurer de la convention nationale une pension de retraite », s'il en est susceptible par son ancienneté. Il continue :

J'ay renvoyé tous mes domestiques j'ay vendu tous mes chevaux pour pouvoir m'assurer des ressources pour subsister jusqu'à decision de mon sort ulterieur. Car ma pension me prive momentanément de tout traitement. Je n'ay avec moi qu'un aide de camp provisoire qui me tient compagnie et que j'espere que la Republique voudra bien recompenser de cet acte de civisme ⁷⁰.

Kerenveyer poursuit en demandant à son correspondant de retenir auprès de lui comme aide de camp son fils qui fait partie de la garnison de Mayence et qui doit passer Beauvais le 14 et le 15 de ce mois pour se rendre en Vendée ⁷¹. Il conclut par une belle et noble envolée lyrique qui laisse entendre qu'il se pense

69. Lettre du 8 août 1793 au citoyen ministre : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 38.

70. Dans une lettre du 12 août 1793 « a l'adjoint du ministre de la Guerre le citoyen Prosper Sijal de la 4^e division bureau de l'inspection generale des troupes », Pascal-Kerenveyer écrit encore : « Privé de tout traitement j'ay ete forcé en quittant Douay, pour me retirer a Beauvais, et remplir les clauses du decret du 20 avril 1792, de congedier tous mes domestiques, de vendre tous mes chevaux et fourgon pour pouvoir vivre a mes frais propres jusqu'a ce qu'il plaise au ministre ou de me remettre en activité, ou de me renvoyer ches moy, apres quarante neuf ans de service et douze campagnes » (AMV, 7Y^d 54, pièce n° 37).

71. Il lui sera visiblement répondu qu'étant suspendu il ne peut prétendre à une telle demande : voir sa lettre du 23 septembre 1793 au « citoyen Xavier Audouin adjoint du ministre de la guerre 6^e division » (AMV, 7Y^d 54, pièce n° 31).

l'objet de calomnies et dénonciations suscitées par des jaloux :

Je suis pur et sans reproches, je ne me plains pas des contretems que j'éprouve, ce ne sont point des malheurs, mais des épreuves douloureuses qui n'en feront éclater qu'avec plus de force et mon innocence et ma gloire, mes sentimens sont fondés, rien ne peut m'en détacher. Le bonheur d'une République, une et indivisible, éternelle, voilà mon vœu : j'y persisterai et triompherai de tous les obscurs calomnieux dénonciateurs intrigans et cabaleurs qui travaillent sourdement à me dégouter, qui n'y parviendront jamais, et je les méprise trop pour vouloir même les connoître, qu'ils jouissent dans l'antre de l'envie de leurs indignes manœuvres, cette jouissance ne sera que momentanée, mais s'ils ont une âme susceptible de remords je les accablerai par le pardon sincère de leurs forfaits, et de leur scélératesse ⁷².

Une nouvelle lettre que Kerenveyer adresse au citoyen ministre le 30 août 1793 fait état de la perplexité où le silence du bureau de la Guerre l'a jeté et le maintient : il demande une fois de plus que lui soit accordé « un traitement quelconque et mensuel, en attendant que la convention nationale ait réglé [sa] retraite, et la pension que peut mériter plus de soixante années d'activité en comptant [ses] campagnes, et quarante neuf ans de services continuels hors de tout atteinte et d'inculpation anti constitutionnelle, anti patriotique et anti republicaine ⁷³ ». Le lendemain, il reçoit une lettre de l'adjoint au ministre de la Guerre à qui il s'empresse de répondre le jour même. Cette réponse comporte des éléments de nature, peut-être, à laisser entendre ce qui est reproché au général Pascal, ci-devant de Kerenveyer.

Si c'est un crime d'être né noble, la faute en est aux dieux, mais à cet égard n'ayant jamais fait aucun cas d'un titre aussi futile, m'étant conformé aux loix, ne les ayant jamais transgressées, ayant servi la République du peu de talens que je puis avoir acquis et avec tout le zèle d'un republicain, c'est une satisfaction et un hommage que j'ai rendu à ma patrie pour le malheur de ma naissance.

72. Lettre du 10 août 1793 à l'adjoint au ministre de la Guerre Xavier Audouin : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 36.

73. Lettre du 30 août 1793, au citoyen Bouchotte ministre de la Guerre : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 34.

Je suis établi à Quimper dans le département du Finistère. J'ay présidé le département dans son directoire pendant vingt et deux mois, et pendant que j'en ay été administrateur j'ay forcé les nobles à reconnaître et à suivre la loi, j'en ay chassé les ecclésiastiques réfractaires, et j'ay rempli, ainsi, les devoirs de ma place.

Appelé à l'armée du nord, j'ay battu les ennemis de la République, j'ay envahi la Belgique. J'ay mérité les éloges de la convention nationale, j'ay été appelé au comité de salut public à Paris, j'y ay été acquitté et renvoyé à mon poste avec un grade supérieur à celui que je possédais, j'ay commandé en chef à Douay, j'y ay été suspendu de mes fonctions, sans raisons criminelles, mais parce que j'étais noble ⁷⁴.

Nous ignorons la teneur de la lettre du correspondant de Kerenveyer, mais de toute évidence, ses quartiers de noblesse lui ont été reprochés. À la suite de la trahison de Dumouriez, ancien ministre de la Guerre girondin, passé aux Autrichiens avec une partie de son état-major le 5 avril 1793, les généraux sont tous surveillés, par crainte de nouvelles trahisons – or Kerenveyer a été sous les ordres du traître, lors de l'entrée des troupes françaises en Belgique. De plus, le nouveau ministre de la Guerre, le lieutenant-colonel Bouchotte, manifeste clairement le désir d'écarter les officiers nobles et les tièdes, et c'est dans l'armée du Nord que cette chasse aux nobles a été particulièrement active ⁷⁵. Aux yeux des conventionnels jacobins, être noble et républicain est incompatible; c'est Robespierre, le 28 novembre 1793 à la tribune des Jacobins, qui explicitera le plus clairement ce qui relève à ses yeux d'un stigmate : en effet, les nobles «portent une tache originelle en Révolution, qu'ils ont voulu effacer par les démonstrations d'un zèle outré. Beaucoup de nobles et de prêtres sont de ce genre; les autres ont été guidés par une sorte de manie philosophique et par l'ambition du bel esprit ⁷⁶». À ce compte, les lettres que continue d'envoyer Pascal-Kerenveyer

74. AMV, 7Y^d 54, pièce n° 35.

75. Voir A. CORVISIER, *Histoire militaire de la France...*, op. cit., p. 204. Dans le même ouvrage, voir le tableau de la «situation des généraux dans l'été 1794», p. 207.

pour se défendre sont vaines et sans effet : noble et, de surcroît, associé dans la défaite à un général girondin qui a trahi, c'est bien suffisant pour le rendre suspect et le suspendre – en effet, même si elle n'était pas fondée, une simple dénonciation venant des soldats, d'une municipalité ou d'une société populaire suffisait à provoquer la suspension ou la destitution⁷⁷. Kerenveyer peut bien clamer son innocence⁷⁸ et demander qu'on le rapproche des siens⁷⁹, rien n'y fait et, en attendant que l'on statue sur son sort⁸⁰, il se morfond à Beauvais : «Je suis isolé a Beauvais, je

76. Robespierre à la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793), cité par Pierre SERNA, *Antonelle, aristocrate révolutionnaire 1747-1817*, Paris, éditions du Félin, 1997, p. 224.

77. Voir A. CORVISIER, *Histoire militaire de la France...*, *op. cit.*, p. 204. Entre juin 1793 et avril 1794, environ 1 300 officiers de l'ancienne armée royale furent destitués, dont 240 qui avaient, comme Kerenveyer, repris du service au début de la Révolution.

78. «Il y a un an que j'ay été jugé digne d'être employé : depuis cette époque je n'ay rien a me reprocher. Et depuis deux mois je suis suspendu, exilé, abandonné, éloigné de mes affaires personnelles et de ma famille, sans secours, sans société, sans consolation et bientôt sans ressources. [...] Si l'intrigue des jaloux de ma gloire s'est opposée a ce que j'eusse l'honneur de défendre Dunkerque, de défendre Douay, il est cent autres postes où j'aurais pu me distinguer aussi courageusement que qui que ce soit. Si mes talents ne sont pas miraculeux, du moins, mon patriotisme est sans bornes, et mon zèle infatigable» (lettre du 20 septembre 1793 au «citoyen ministre de la guerre» : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 33).

79. «Ma suspension est provisoire, citoyen ministre, veuillez bien vous en ressouvenir, et me rendre incessamment au service de la République, a mes fonctions, ou a mes propres affaires. Quoique j'habite dans le département du Finistère, vous m'y trouveres toujours le même, bon citoyen franc et loyal, a Quimper comme a Beauvais toujours prêt a voler au secours de la patrie en danger» (lettre du 20 septembre 1793 au «citoyen ministre de la guerre» : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 33); «Comme je n'ay aucun traitement pendant ma suspension, je demande au ministre de me retirer chez moy a Quimper ou le conseil provisoire executif me trouvera aussi bien qu'a Beauvais en cas qu'il veuille m'employer encore, mais, du moins, je ne me ruineray pas en tenant deux maisons aussi distantes l'une de l'autre» (lettre du 23 septembre 1793 au «citoyen Xavier Audoin adjoint du ministre de la guerre 6^e division» : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 31).

80. Le 11 novembre 1793 il rappelle «au citoyen Jourdeuil adjoint du ministre de la guerre» que les motifs de sa suspension lui sont encore inconnus «car personne na encore pu me procurer le decret du 28 juillet en vertu duquel

n'y connois personne, et depuis trois mois que j'y vis, je n'ay fait aucune société, je ne vais pas même au spectacle, les portes de la ville sont consignées et je puis me considérer véritablement comme un prisonnier ⁸¹».

Dans une lettre du 11 novembre «vieux stile» ⁸², il précise au citoyen Jourdeuil, adjoint du ministre de la Guerre, qu'il a écrit au département du Finistère et qu'il se flatte d'obtenir sans difficulté le «certificat» qui lui est demandé afin d'acquérir du ministre de la Guerre un passeport pour se rendre dans sa municipalité ⁸³. Mais Kerenveyer se méprend. En effet, le 2 frimaire an II – à savoir le 29 novembre 1793 –, est expédié au «citoyen Pascal à Beauvais» un arrêté pris par la commission administrative du département sur la pétition qu'il lui a présentée le 19 brumaire – c'est-à-dire le 9 novembre 1793, la veille de sa lettre adressée au citoyen Jourdeuil – : cet arrêté stipule «qu'il n'y a lieu à délibérer sur la demande du Citoyen Pascal ⁸⁴». On n'en saura pas plus : dans la correspondance conservée aux Archives de Vincennes, il y a un trou de plus de quatre mois entre la lettre précitée et sa toute dernière lettre, datée du «26 germinal lan 2 de la République française une et indivisible», c'est-à-dire le

jéprouve un sort, commun je le sais, a bien des généraux, mais qui, quant a moy est par trop rigoureux» (AMV, 7Y^d 54, pièce n° 26).

81. Lettre du 30 octobre 1793 «au citoyen Bouchotte ministre de la guerre» : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 30.
82. Il ajoute cette précision entre parenthèses après avoir daté sa lettre du «2eme decadi de Brumaire de lan 2 de la République française une et indivisible» qui correspond en fait au 10 novembre. Le calendrier républicain avait été institué par la Convention le 24 octobre, et c'est à partir du 24 novembre que les noms révolutionnaires des mois devaient obligatoirement être employés dans les actes publics et privés. Kerenveyer commence d'ailleurs sa lettre ainsi : «Tu m'indiques un stile qui n'est encore que conseillé par la loi mais que je suppose prescrit, puisque tu m'en donnes l'exemple» (AMV, 7Y^d 54, pièce n° 26). On remarque aussi l'utilisation du tutoiement : la Convention l'avait adopté le 31 octobre dans sa correspondance officielle.
83. Lettre du 11 novembre 1793 : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 26.
84. ADF, 19 J 4, fonds Prosper Hemon, notes et notices sur les administrateurs du Finistère, procureurs, syndics. Juin 1790-juillet 1793 : extraits de la «Correspondance de la commission administrative registre 157» et du «Registre des arrêtés du département».

15 avril 1794, quelques semaines avant sa mort. Il fait savoir au même «citoyen Jourdeüil, adjoint au ministre de la guerre» qu'il a écrit au citoyen ministre de la guerre le «27 ventos dernier [c'est-à-dire le 17 mars] pour un objet qui est pour moy le plus interessant possible». La formule n'est pas très explicite, mais sa précédente demande est manifestement demeurée sans réponse.

Comme je n'ay reçu à cet egard aucune reponse, et que les personnes chargées specialement de veiller a mes interets ne peuvent agir, que je ne leur aye donne une procuration motivée, je suis dans l'anxiete, cest atoy de m'en tirer puisque tu dois me manifester l'oracle que je demande au ministre. Ne tardes donc pas a me communiquer ce feuillet du livre du destin afin que je puisse savoir sur quoy je puis compter.

Il a aussi prié le ministre de mettre sous les yeux de la Convention l'état de ses services et la demande qu'il fait d'un traitement de retraite.

Il ne me reste plus rien pour subsister de la vente de mon equipage de campagne, je suis denué de tout, et vais tomber dans la plus affreuse pénurie pour peu que l'on tarde a m'accorder les secours. Profite au moins de tes derniers momens, pour opérer une action meritoire, en stimulant le ministre a cet acte de bienfaisance autant que de justice.

Je suis sans reproche, je suis maltraite, je me plains, cela me paroit parfaitement naturel. Je l'ay mandé au president de la Convention nationale en luy adressant une ode sur ma situation, et afin que tu puisse en avoir connoissance, je t'en envoie copie ⁸⁵.

Cette ode au président de la Convention nationale, la voici :

Ode

L'homme qui pendant cinquante ans
Brava les foudres, le tonnere
qui, dans la paix, qui, dans la guerre
nârgua les divers incidens
peut bien voir sans trouble et sans crainte
sa vertu mâle etre contrainte

85. Lettre du 15 avril 1794 : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 27.

a fléchir sous un joug fatal :
 mais, s'il cherche a rendre propice
 un peuple ami de la justice,
 par les chants : fait-il donc si mal ?

L'homme qui toujours sans bassesse
 obtint, merita les honneurs
 et qui, dedaigna la faiblesse
 d'aller flagorner les faveurs...
 dont, jamais un ministre inique
 de la perfide politique
 ne pût enchaîner la vertu
 si, contre le trait qui l'opprime
 il s'eleve... est ce donc un crime ?
 cet homme est pourtant suspendu.

L'homme qui, par tous les sermens
 assure et fixe son civisme
 et qui, dans son patriotisme
 nécouste que ses sentimens
 dont, tous les instans de la vie
 sont devoues a la patrie,
 aux lois, aux chefs constitués :
 peut il donc bien sans repugnance
 envisager la déchéance,
 et voir ses talens conspués ?...

Non, il réclame du suffrage
 de la saine convention :
 il proteste contre un outrage
 que fommente la passion.
 des délateurs sans existence
 sont accueillis de préférence
 a des services soutenus...
 souverain, tu lui dois justice
 prononce, condamne au supplice
 ou recompense les vertus

Le général de division Pascal-Kerenveyer ⁸⁶

86. AMV, 7Y^d 54, pièce n° 28.

Afin de conserver à l'armée de bons techniciens, un décret pris en avril 1794 autorisait le Comité de salut public à retenir par réquisitions spéciales les ci-devant nobles « dont il croirait les moyens utiles à la République ⁸⁷ ». Peut-être Kerenveyer a-t-il espéré bénéficier d'un retour en grâce ? Apparemment, tous ses efforts sont demeurés vains et, « le douze prairial de la seconde année Républicaine a dix heures du matin, pierre carbonnier âgé de cinquante deux ans et catherine blochet âgée de quarante ans épouse du susnomme, marchand demeurant rüe de l'oïse section de l'occident ⁸⁸ » viennent déclarer à l'officier public de Beauvais que « nicolas Paschal âgé de soixante cinq ans, général de division natif de Kimper département du finistère, demeurant en cette commune rüe de l'oïse, est mort aujourd'hui a six heures du matin en la maison du susdit carbonnier ⁸⁹ ». Sur les circonstances de sa mort, on n'en sait pas plus, mais il est sûr qu'il ne fut pas décapité, comme on l'a laissé parfois entendre ⁹⁰. Et c'est assurément dans l'indigence que s'achève sa vie bien remplie, avec peut-être pour chant du cygne cette ode à la Convention. Car notre général gradé sur le tard n'a pas seulement manié l'épée et versé son sang, il a aussi manié la plume et rédigé des œuvres diverses, en breton et en français.

*

Kerenveyer n'est pas l'homme du seul *Farvel göapaër*, loin s'en faut.

C'est ainsi que son dossier militaire aux Archives de Vincennes contient une lettre adressée, le 16 mars 1897, par la bibliothèque de la ville de Bastia à « Monsieur le Ministre de la guerre » afin « d'obtenir quelques renseignements bibliogra-

87. Cité par A. CORVISIER, *Histoire militaire de la France...*, op. cit., p. 204.

88. Acte de décès de Nicolas Paschal, Arch. dép. de l'Oïse, 3 E 57/64.

89. Kerenveyer est donc mort à Beauvais le 12 prairial an II – et non pas le 11 comme on le lit habituellement –, c'est-à-dire le 31 mai 1794.

90. Voir René MARTINEAU, « Souvenirs de Roscoff », dans la *Revue catholique et royaliste*, 20 octobre 1903, p. 473 : « On pense qu'il fut guillotiné » ; voir aussi Lukian RAOUL, *Geriadur ar skrivagnerien ha yezhourien*, Al Liamm, 1992, p. 336.

phiques sur un ancien officier supérieur qui a servi en Corse, de 1771 à 1773, dans le régiment de Berry) :

Notre Bibliothèque possède un manuscrit en six volumes, contenant un recueil de pièces inédites relatives à l'histoire de la Corse. Ces pièces ont été réunies par un anonyme dont le nom et le titre se cachent sous les initiales de P. D. K. M. D. R. D. B. que l'on interprète ainsi :

Pascal de Kerenveyer Major du Régiment de Berry ⁹¹.

En réponse, le ministère confirme qu'un officier de ce nom et de ce grade a servi dans le régiment de Berry et qu'il a exercé en Corse les fonctions de commandant. Par ailleurs, le général Jung, dans son article consacré à Kerenveyer, écrit que c'est en Corse « qu'il employa ses loisirs de garnison à codifier les lois militaires de l'Infanterie, et, à rédiger le 'Dictionnaire des Ordonnances', véritable manuel à l'usage des officiers, qu'il adressait à M. de Montaynard, alors ministre, en 1773. En récompense, il obtint le rang de colonel en 1774 ». Peut-être est-ce à ce dictionnaire que Kerenveyer fait référence, dans la conclusion à ses états des services daté du 21 mars 1792 : « Il a donné de ses ouvrages militaires dans différents tems à messieurs les Maréchaux de Broglie, de Choiseul, Rochambeau, de Vaux, Segur, prince de Condé et autres ⁹² » ? Du reste, le général Jung achève son article précité par la phrase suivante : « Telle fut l'existence de ce brave homme, exécuteur rigide du règlement, fort au courant des choses de son arme, écrivain militaire correct, collaborateur assidu de l'Encyclopédie ». Je n'ai rien trouvé qui permette d'infirmer ou de confirmer cette assertion, mais je pense que l'auteur fait référence à l'*Encyclopédie militaire* ⁹³, et non à celle de Diderot et d'Alembert. De plus, dans les archives roscovites est conservé un important manuscrit intitulé *Annales roscovites* qui expose la généalogie de toutes les familles du bourg, et qui est rédigé en partie par Pascal de Kerenveyer. Enfin, dans les procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la

91. AMV, 7Y^d 54, pièce n° 14.

92. *Ibidem*, pièce n° 1.

93. Voir A. CORVISIER, *Histoire militaire de la France...*, *op. cit.*, p. 120.

Convention nationale, à la séance du 11 germinal an II – c'est-à-dire le 31 mars 1794 –, on apprend ceci : « Le citoyen Kerenveyer, général de division, suspendu et exilé à Beauvais, a mis en vers la Déclaration des droits de l'homme ; il fait hommage de cet essai à la Convention ⁹⁴ ».

Tous les écrits que je viens de mentionner sont rédigés en langue française et témoignent assurément d'un esprit curieux et passionné par la science militaire et l'histoire, mais aussi par la poésie. Or, notre homme a aussi composé en breton. Kloareg ar Veuzid a eu entre les mains une traduction en breton des *Métamorphoses* d'Ovide de la plume de Pascal de Kerenveyer, datée de 1749, dont il donne un extrait ⁹⁵. De même, l'érudit breton Daniel Bernard l'a consulté puisque, dans une de ses « notes bibliographiques sur les écrivains en langue bretonne », il écrit que ce manuscrit compte « 146 pages in-16 ⁹⁶ ». Cependant, la seule œuvre complète de lui qui soit parvenue jusqu'à nous, c'est bien le recueil intitulé *Ar farvel göapaër*.

Ce recueil se présente sous la forme d'un manuscrit relié cuir de petite taille, de 10 cm sur 16,5 cm. Le titre apparaît sur la tranche ; les 157 pages numérotées du manuscrit sont garnies d'une écriture régulière et appliquée. Le texte est dans un cadre de 7,4 cm sur 12,7 cm, dont 1 cm est occupé par le titre courant, surligné en rouge jusqu'à la page 3 ⁹⁷. On est amené à supputer que c'est là la copie ultime d'une œuvre peut-être copiée et recopiée plusieurs fois. Outre le titre, la première page comporte une citation en grec de la *Théogonie* d'Hésiode qui dit : « Sans répit, de leurs lèvres, des accents, coulent, délicieux ». En dessous apparaît une phrase rédigée dans l'« alphabet des anciens Bretons Armoriques », alphabet qui figure dans le *Dictionnaire françois-celtique ou françois-breton* de Grégoire de Rostrenen ⁹⁸ ; elle dit :

94. ADF, 19 J 4, fonds Prosper Hemon, notes et notices sur les administrateurs du Finistère, procureurs, syndics. Juin 1790-juillet 1793.

95. Voir « Paskal Kerenveier », dans *Kaierou Kristen*, art. cit.

96. ADF, 110 J 132, fonds Daniel Bernard.

97. Les numéros de pages renvoient toujours à la numérotation du manuscrit.

98. Le père Grégoire de Rostrenen, prêtre et prédicateur capucin, serait mort au couvent de Roscoff en 1750. Les deux hommes se sont-ils connus ? Ce qui est certain, c'est que Kerenveyer connaissait son dictionnaire qui date de 1732.

«né en 'hem scvizont qvet ô coms gad iöa / elles [les muses] ne se lassent pas de deviser joyeusement» – ce qui est une adaptation de la phrase grecque d'Hésiode.

Le recueil de Kerenveyer se divise en cinq parties, représentées par un titre courant distinct de la main de l'auteur :

- une épître dédicatoire (p. 2) ;
- une préface (p. 3-7) ;
- un opéra-comique intitulé *an dovçz reuzidik à làouën / l'amant (ou l'amante) malheureux rendu(e) au bonheur* (p. 8-105) ;
- un ensemble de badineries, de plaisanteries, *arabadies* (p. 106-156) ;
- un épilogue (p. 157).

La partie intitulée *arabadies* contient :

- trois contes en vers octosyllabiques : *an dogan / le cocu* (117 vers, p. 106-112), *an devodes / la dévote* (135 vers, p. 113-119), *bues ar gragues / la vie des femmes mariées* (162 vers, p. 120-127) ;
- une satire (84 vers, p. 128-131) ;
- une épître (48 vers, p. 132-133) ;
- une chanson (p. 134) ;
- trois sonnets (p. 135-137) ;
- 22 épigrammes (p. 138-148) ;
- un «songe» en prose (p. 149-156).

Pour ce qui est de la date de rédaction de ce manuscrit, aucune indication précise n'en apparaît dans le recueil. De surcroît, pour autant que les différentes pièces aient été copiées, ou recopiées, à la même date, rien ne dit qu'elles ont été composées au même moment. On ne peut qu'émettre des hypothèses. Dans l'épître et la satire contenues dans la partie *arabadies*, un militaire désœuvré – Kerenveyer lui-même – écrit à un ami qu'il se morfond là où il se trouve, à savoir Roscoff : «*Va micher va mignon a zo arseul resoun / ag am dalc'h er vro'man an espet d'am c'halon. // Mon métier, mon ami, est la seule raison / Qui me maintient dans ce pays en dépit de mon cœur*⁹⁹». Il conclut de la sorte :

99. «épître», p. 128.

*goud a rit oc'h unan, ar pobl eus a Breis
a zo popl divalo, eur popl anter bleis
re e anavesan ar buès a Rosco
neblich quet d'am speret, mignon, quenavezo.*

Vous savez vous-même, les Bretons
Sont un peuple fainéant, un peuple à moitié sauvage.
Je connais trop la vie de Roscoff,
Elle ne plaît pas à mon esprit, ami, au revoir ¹⁰⁰.

Kerenveyer s'est trouvé certainement plusieurs fois à Roscoff entre différentes campagnes, à attendre une affectation. C'est assurément le cas en 1788 et 1789. Néanmoins, il a fait une campagne en Bretagne et en Normandie, entre 1756 et 1760. Autre élément : avant 1789, sont publiés de virulents pamphlets contre la politique monétaire du roi ¹⁰¹. Dans l'opéra-comique, il y a une référence explicite au roi : les personnages se moquent indirectement de sa tendance à dépenser sans compter pour «jouer, voir des putains, ou faire la guerre ¹⁰²». Doit-on voir là une influence de l'air du temps ? Rien n'est moins sûr, car la référence aux putains ne peut viser que Louis XV. Deux éléments permettent peut-être de préciser la date de rédaction. En effet, même si Kerenveyer peut l'avoir connu avant qu'il ne figure dans un dictionnaire, le terme *arabadies* vient probablement du dictionnaire de Le Pelletier publié en 1752, dans lequel se trouve la première mention écrite de ce mot – dans celui de Grégoire de Rostrenen, on lit *rabadiez*. De plus, le dernier acte de l'opéra-comique est très clairement influencé par les contes de La Fontaine. Or, ces écrits sont redécouverts par le public cultivé à l'occasion de l'édition de 1762 des *Contes et Nouvelles*, dite «des fermiers généraux». Si Kerenveyer a lu La Fontaine dans cette édition de 1762, il faudrait dater le manuscrit des années 1788-1789, à un moment où il se trouve à Roscoff. Après la Révolution, il est difficile d'imaginer un membre du Directoire écrivant un opéra-comique ou des contes libertins, au regard du travail énorme que

100. «épître», p. 131.

101. Voir Robert DARNTON, *Édition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, nrf essais, 1991, 281 p.

102. Dans l'opéra-comique, p. 24.

représente cette charge administrative. De plus, après 1789, la vertu et la morale sont à la mode, et le libertinage est désormais assimilé à un vice aristocratique ¹⁰³.

Ainsi, Kerenveyer n'est pas l'homme d'une seule œuvre, mais celle qu'on va lire est unique : elle représente l'acte de naissance d'une littérature bretonne libertine – ce qui, pour autant, ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu auparavant d'écrits profanes en breton ¹⁰⁴.

*

Qu'on en juge par le contenu de ces pages qui passe allègrement du grossier à la délicatesse, du grivois au jeu de mots subtil, et qui est présenté à Fant, la mystérieuse dédicataire de l'œuvre : « *Petra e ellén men rei dit a priciussoc 'h eguet va oberiou a va galoun ?.. netra... va oll danves int... / Que pourrais-je te donner de plus précieux que mes œuvres et mon cœur ? Rien... Ils sont toute ma fortune* ¹⁰⁵ ».

Après l'épître dédicatoire adressée à Fant, qui est à mettre en parallèle avec l'épilogue qui lui correspond, le recueil se poursuit par une préface. Kerenveyer y raconte sa métamorphose en livre et il clôt son récit par une réflexion qui n'a rien de badin : tout livre, lu ou pas, doit être respecté. C'est une façon de dire à son éventuel « sage lecteur » que ce qu'il a sous les yeux doit être tenu en estime. C'est aussi une façon d'ouvrir le parapluie : ce

103. Voir la partie « Sexe et politique : une reine de papier » dans Maurice LEVER, *Anthologie érotique. Le XVIII^e siècle*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 2004, p. 1030 sq.

104. Citons les *Amours du Vieillard*, dont Le Pelletier donne quelques extraits dans son dictionnaire manuscrit (voir *Les Fragments de la destruction de Jérusalem et des amours du vieillard*, traduits et annotés par Roparz Hemon et supplément établi avec la collaboration de Gwennolé Le Menn, Dublin, Institute for advanced studies, 1969, 445 p.) et *Bue Malarge / La vie de Mardi-Gras* (voir Jean-Marc LECOCQ, *Le théâtre comique breton au XVIII^e s. Bue Malarge*. Thèse de doctorat de III^e cycle, 1983, 407 p.). Dans le *Mystère de sainte Barbe*, imprimé en 1557, se trouve une chanson chantée par des maçons (voir l'édition d'Émile Ernault, Paris, Thorin, 1888, strophe 79, p. 19). De même, les titres des airs qui servent de support musical aux cantiques du père Maunoir ne sont visiblement pas toujours ceux de chants sacrés.

105. « épilogue », p. 157.

que le lecteur a entre les mains comporte des pièces classiques, et d'autres qui le sont moins. Assurément, l'opéra-comique qui suit la préface est une œuvre classique, avec le respect des trois unités d'action, de lieu et de temps, avec le respect de la vraisemblance – mais pas toujours celui de la bienséance. De même, à la fin de la pièce, comme dans le théâtre classique – aussi bien dans la comédie que dans la tragédie –, le sort de chacun des personnages principaux est entièrement réglé et connu.

La pièce, qui se déroule « dans la cour du château » du comte Scostart, met en scène sept personnages, dont deux féminins, les cousines Fant et Mac'haridick. La première, qui sort du couvent, a été promise par son père, maître Joën, métayer de Scostart, à Fainch, paysan de son état. Or, ce n'est pas Fainch qu'aime Fant, car elle désire épouser l'intendant du seigneur Scostart : il s'appelle Sioul, et il l'aime aussi. Ainsi, toute l'intrigue repose sur un conflit entre des valeurs sentimentales, d'une part, et des ambitions sociales, d'autre part : Fant, qui aime Sioul, voit dans l'union à laquelle elle aspire un bon moyen de s'extraire de sa condition de paysanne. Mac'haridick, quant à elle, ne veut pas rester vieille fille mais, pour autant, elle se refuse à forcer Fainch à l'épouser si ce dernier ne nourrit pas à son égard quelque penchant. Maître Joën veut que Fant épouse un homme apte à reprendre la métairie, mais lorsqu'il devine les réticences de sa fille face au mariage qu'il projette, il s'incline, invitant alors Fainch à gagner tout seul le cœur de sa fille. Fainch reconnaît que Mac'haridick est certainement un meilleur parti que Fant, mais son honneur lui interdit de ne pas tout faire pour conquérir le cœur de Fant, sous peine d'être couvert de honte et l'objet de railleries. De son côté, Sioul aime Fant, mais il reconnaît que c'est un grand plaisir de couper l'herbe sous le pied de Fainch et de rendre jaloux un homme plus jeune que lui. Scostart, à qui chaque personnage est lié par un rapport de soumission, souhaite faire le bien des deux filles, notamment parce qu'il a aimé la mère de Fant. Au centre de ce jeu d'oppositions et de contradictions se place Hervé Raden, le chasseur du seigneur Scostart. Contre une forte récompense, il a promis à Sioul de réussir à convaincre Joën de lui donner sa fille – en effet, l'amant malheureux rendu

au bonheur, qui figure sous cette expression dans le titre même de l'opéra-comique, c'est bien Sioul, lui qui, dans la scène 11 de l'acte II, chante : « Je prise fort mon bonheur, / Je ne suis plus malheureux ». Et pourtant, le véritable héros de la pièce, c'est Hervé : c'est lui en effet qui va dénouer le nœud de l'intrigue, et fournir au seigneur Scostart la possibilité, dans la dernière scène, de concilier, pour chacun des personnages, les inclinations du cœur et les ambitions sociales.

On retrouve dans notre texte le thème d'une bonne partie des pièces de Molière : un père souhaite un mari pour sa fille qui en aime un autre. Dans *Le Bourgeois gentilhomme* (1670), «comédie-ballet» dont les paroles de certaines chansons sont sans conteste reprises en écho dans l'opéra-comique¹⁰⁶, M. Jourdain veut marier sa fille Lucile à un noble. Or, la belle, c'est Cléonte qu'elle aime. Celui-ci a un valet ingénieux, Covielle, qui fait passer son maître pour le fils du Grand Turc. Dans l'œuvre de Kerenveyer, le schéma est inversé. Le père qui a donné sa parole souhaite pour sa fille un paysan qui reprendra son domaine. La fille, elle, souhaite se marier avec Sioul parce qu'elle l'aime, mais aussi, et peut-être surtout, parce qu'il est riche : elle voit là un bon moyen de changer de condition. De même, dans *Le Tartuffe* (1669), l'amour de Mariane pour Valère est menacé par son père Orgon qui veut la marier au dévot Tartuffe. Dans l'opéra-comique, Hervé cherche à convaincre Joën de ne pas donner sa fille à Fainch parce que ce dernier est joueur mais aussi, et surtout, blasphémateur – ce qui sous-entend que Sioul ne l'est pas (acte I, scène 4) : Kerenveyer reprend ici, en la détournant allègrement, la description que fait Orgon de Valère à sa fille¹⁰⁷, afin de l'inciter à prendre Tartuffe pour époux.

106. Comparer, par exemple, la «seconde chanson à boire» (acte IV, scène première) chez Molière, et la chanson de Sioul (acte III, scène 3) chez Kerenveyer.

107. «Ne nous amusons point, ma fille, à ces chansons : / Je sais ce qu'il vous faut, et je suis votre père. / J'avais donné pour vous ma parole à Valère ; / Mais outre qu'à jouer on dit qu'il est enclin, / Je le soupçonne encor d'être un peu libertin : / Je ne remarque point qu'il hante les églises» (MOLIÈRE, *Le Tartuffe ou l'Imposteur* (1669), acte II, scène 2).

Le personnage de Hervé correspond au type du valet secourable des pièces classiques : il n'est pas sans rappeler par exemple le Scapin des *Fourberies* (1671) de Molière. Hervé, comme Scapin, est supérieur à ses maîtres : lorsque Hervé parle du peu d'esprit de son beau-frère (acte I, scènes 4 et 5), il semble emprunter les accents de Scapin parlant de Gëronthe¹⁰⁸. Ce thème, que l'on rencontre déjà au Moyen Âge dans certains fabliaux, connaîtra une belle carrière, en particulier au XVIII^e siècle avec le personnage de Figaro mis en scène par Beaumarchais dans *Le Barbier de Séville ou la Précaution inutile* (1773) et *Le Mariage de Figaro ou la Folle Journée* (1784), ou encore le roman de Diderot *Jacques le Fataliste et son maître* (publié dans la *Correspondance littéraire* entre 1778 et 1780). Cette supériorité du valet n'a, bien entendu, rien de moral, mais ni Scapin, ni Hervé n'ont honte de leurs fourberies : ils en éprouvent même une certaine fierté. Néanmoins, à la différence de Scapin, Hervé n'est pas totalement désintéressé : quand il met en œuvre les ressorts et les intrigues voulus pour atteindre son but, il n'agit pas par esprit de solidarité ou par amour de l'art. Ce qui n'empêche pas Kerenveyer d'introduire une bastonnade à la fin de la scène 3 de l'acte I : les coups de bâton font partie, de rigueur, des scènes où apparaissent les valets de comédie et il y a là une référence implicite pour tout lecteur – ou auditeur – avisé. Le personnage principal de l'opéra, c'est donc Hervé, le *farvel* – le bouffon.

À travers le coup monté fomenté par Hervé Raden, l'opéra-comique repose tout entier sur une mise en abyme. Comme dans *Le Jeu de l'amour et du hasard* de Marivaux (1730), cette mise en abyme théâtrale n'a pas qu'une valeur formelle : elle permet d'introduire la dialectique toute baroque de l'être et du paraître. Néanmoins, cette résurgence de l'art baroque après la mort de Louis XIV s'est faite en laissant de côté les aspirations métaphysiques qui étaient les siennes, au profit d'un hédonisme raffiné et d'un goût précieux pour la fantaisie. Ainsi, le qualificatif

108. « Vous savez que, pour l'esprit, il n'en a pas, grâces à Dieu ! grande provision, et je le livre pour une espèce d'homme à qui l'on fera croire tout ce que l'on voudra » (MOLIÈRE, *Les Fourberies de Scapin* (1671), acte II, scène 4).

de style rocaille sied bien à l'opéra-comique de Kerenveyer. Mais l'originalité de Marivaux, dans la première moitié du siècle, a consisté à utiliser l'héritage des comédiens italiens – ces derniers jouaient des pièces en prose de ton parodique, souvent mêlées de chansons et de danses, avec plus de verve et de naturel, rejoignant ainsi la formule de l'Opéra-Comique – pour fonder une comédie très particulière : de la sorte, Marivaux renouvelle les situations et les types pour les faire servir à une analyse de la vie intérieure de ses héros – et surtout de ses héroïnes –, de la naissance de l'amour dans leur cœur et des progrès de la lucidité dans leur esprit. On peut donc qualifier notre opéra-comique de marivaudage, dans la mesure où il décrit la naissance de l'amour, l'éveil du désir et le chemin qu'il fait dans les cœurs, tout comme dans les esprits. Se fait jour également, sous la plume de Kerenveyer, le principe de mise à l'épreuve qui sert de base à la tension dramatique. En effet, le marivaudage se caractérise par la pesée, la mesure, le balancement des cœurs : ainsi Fant est traversée plusieurs fois par des doutes et des angoisses à propos de son avenir amoureux. De même, dans l'opéra-comique, comme dans les pièces de Marivaux, l'action dramatique se laisse entendre dans les mots. Marivaux fait glisser les personnages de l'artifice du discours à la sincérité du sentiment ; c'est pourquoi le langage de ses pièces se fait tour à tour voile et dévoilement ¹⁰⁹. Le marivaudage n'est pas un simple manège de galanteries badines et raffinées – les allusions coquines, mais élégantes, sont nombreuses dans l'opéra-comique ¹¹⁰ –, mais plutôt l'expression des pudeurs de l'érotisme, pudeurs qui, à l'inverse, se dissiperont dans les pièces contenues sous le titre *Arabadies*.

Même si, dans certaines comédies, Marivaux explore les accents en mettant en scène le parler des Gascons – *L'Heureux stratagème* (1733) –, ou des paysans – *La surprise de l'amour* (1722) ou *Les Acteurs de bonne foi* (1757) –, il fut accusé, en

109. Sur la langue de Marivaux, voir Frédéric DELOFFRE, *Une préciosité nouvelle. Marivaux et le marivaudage*, 3^e édition revue, Genève, Slatkine, 1993, 620 p.

110. Voir par exemple la scène 5 de l'acte I, particulièrement la p. 35, ou la scène 3 de l'acte III, particulièrement la p. 83.

son temps, « de faire parler à l'esprit une langue inconnue ¹¹¹ » influencée par sa fréquentation des salons de la nouvelle préciosité, et de placer dans la bouche de tous ses personnages, de quelque état qu'ils puissent être, un « singulier jargon, tout à la fois précieux et familier, recherché et monotone ¹¹² ». À la première lecture, Kerenveyer semble bien lui aussi écrire dans un singulier jargon. En effet, le breton qu'il place dans la bouche de ses personnages est un objet non identifié. Néanmoins, une lecture attentive laisse entendre bien des nuances entre les personnages – et Kerenveyer s'inscrit là encore dans le sillage du *Tartuffe* de Molière.

Ainsi, les interjections et les jurons font partie des traits de langage le plus souvent utilisés pour signaler les origines populaires des personnages ¹¹³. Dans l'opéra-comique, Hervé utilise abondamment des jurons qu'il est le seul à prononcer (« *pardié* » et « *mardié* »). Dans la bouche de Mac'haridick et de Joën, on entend « *pardistak* », mais aussi « *mardistak* » dans celle de Mac'haridick : ces deux mots sont visiblement des versions plus convenables, car plus euphémiques, des deux jurons précédents. Ce n'est donc pas par hasard si on les entend dans la bouche d'une femme et dans celle du père de bonne famille. Par ailleurs, le virulent « *mab cast* », à savoir « fils de putain », n'émaille que les propos masculins de Scostart, d'Hervé et de Fainch. Par contre, « *gaign* », c'est-à-dire « charogne », est utilisé par Mac'haridick et Fainch. Le même Fainch jure violemment contre son maître Joën (acte II, scène 3)... alors que celui-ci s'est caché et l'entend : c'est ce qui décidera ce dernier à donner sa fille à Sioul. Ainsi Hervé, le héros de la pièce, est le seul à utiliser « *pardié* » et « *mardié* » : si ces jurons mettent en évidence son origine populaire, ils lui donnent aussi une certaine *distinction* ¹¹⁴

111. *La Morlière, Angola* [1746], dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, édition établie sous la direction de Patrick Wald Lasowski, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 2000, p. 754.

112. D'ALEMBERT, *Éloge de Marivaux*, dans *Théâtre complet de Marivaux*, publié par Frédéric Deloffre et Françoise Rubellin, Paris, Classiques Garnier, 1992, t. II, p. 986.

113. Voir Françoise RUBELLIN, *Marivaux dramaturge. La Double Inconstance. Le Jeu de l'amour et du hasard*, Paris, Champion, 1996, p. 219.

114. Voir Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, p. 91 sq.

qui sied bien au meneur de jeu qu'il est. De même, seuls Fant et Sioul, qui finissent unis par l'amour, ne jurent pas : leur noblesse de cœur et d'esprit apparaît à travers leur retenue – certes, le maître utilise bien « *mab cast* » mais, dans son cas, cette insulte – et non ce juron – vient surtout souligner sa grande colère d'avoir été volé par Fainch. Mac'haridick, qui a la langue bien mieux pendue que sa cousine, jure avec abondance, assurément, mais néanmoins, dans l'échelle des valeurs du juron, d'une manière moins crue que les hommes. L'usage du mot « charogne », elle le partage avec Fainch... qu'elle prendra comme époux. La dissemblance entre les deux couples, mais aussi entre les deux classes – à la différence de sa cousine, Fant est passée par le couvent et est donc éduquée ; Sioul est l'intendant du maître, Fainch le paysan –, se laisse entendre de manière explicite. Dans *Le Jeu de l'amour et du hasard*, Marivaux fait entendre aussi ces disparités à travers le vocabulaire employé malgré eux par les personnages travestis ¹¹⁵ : Lisette ne parle pas, donc ne pense pas, comme Silvia. Dans l'opéra-comique de Kerenveyer, Fant et Sioul ne parlent pas comme Mac'haridick et Fainch, donc ils ne pensent pas comme eux. Ainsi l'origine sociale de ces derniers transparait à travers le recours aux locutions plus ou moins proverbiales, considéré à l'époque comme populaire ¹¹⁶ – donc *grossier*. Au contraire, les personnages de la haute société se complaisent parfois dans des formulations abstraites. C'est assurément le cas de Fant, alors que Marc'haridick s'empresse constamment de ramener l'abstrait vers le concret. À la différence de sa cousine, Fant ne fait montre d'aucune préoccupation matérielle – elle veut épouser Sioul pour changer de condition, certes, mais aussi et surtout parce qu'elle l'aime. De même, Hervé Raden, en passe de devenir Monsieur de Raden, ne parvient pas à perdre son langage populaire et jure comme un charretier : il est dans l'impossibilité de se dissimuler et de faire sienne une autre mentalité, au point de penser comme

115. Voir F. DELOFFRE, *Une préciosité nouvelle...*, *op. cit.*

116. Voir, par exemple, Fainch dans l'acte II, scène 4, principalement la page 54. Sur cette valeur des proverbes voir *Théâtre complet* de Marivaux, *op. cit.*, t. II, p. 896.

Sioul qu'il veut imiter¹¹⁷. Ainsi, Hervé, le valet manipulateur, occupe le centre d'un jeu qui comprend deux représentants de trois personnages-types, à savoir l'amoureuse – Fant est délicate et assurée; Mac'haridick est fantaisiste et tête en l'air –, le maître – Scostart est désabusé et bon; Joën est honnête et moralisateur –, et le prétendant – Sioul est riche et sans scrupule; Fainch est grossier et lourdaud. Hervé est, en quelque sorte, placé entre deux familles qui comprennent chacune une maîtresse et un père : d'un côté, Fant, Scostart et Sioul qui détiennent le capital économique, culturel et symbolique; de l'autre, Mac'haridick, Joën et Fainch qui possèdent peut-être surtout leur seule bonne foi. D'une certaine façon, Hervé, grâce à son enrichissement soudain, espère bien passer de l'une à l'autre famille.

La partie intitulée *Arabadies* est un ensemble de pièces variées : contes, épître, satire, épigrammes... Elle rompt totalement avec la production bretonne écrite de l'époque, car elle se situe aux frontières de la pornographie et de l'obscénité. Il y est question de corps, d'amour, de sentiments, de violence. Dans son recueil, et notamment dans cette deuxième partie, Kerenveyer alterne entre, d'une part, l'hypotypose – c'est-à-dire le langage cru, obscène ou érotique – et, d'autre part, l'allusion. Ce va-et-vient est un des principes de l'écriture libertine du XVIII^e siècle¹¹⁸. De ce fait, sous la plume de Kerenveyer, et plus précisément dans le « Songe » d'une part, dans le conte « La vie des femmes mariées » d'autre part, et dans les autres contes ainsi que la série des épigrammes enfin, on observe la classification qui distingue les trois registres de la galanterie mondaine – illustrée par Crébillon dans *Le sylphe*¹¹⁹ –, du cynisme des filles – représenté par *Margot la ravaudeuse* [1750] de Fougeret de Monbron –, et de l'obscénité – développée par Gervaise de Latouche dans *Histoire de dom B***, portier des chartreux* [1741]¹²⁰.

117. Acte I, scène 3, plus particulièrement à la page 26.

118. Voir *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, op. cit., p. 1049.

119. Claude DE CRÉBILLON, *Le sylphe ou songe de Mme de R*** écrit par elle-même à Mme de S**** [1730].

120. Ces œuvres figurent dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, op. cit.

Mais celle qui donne toute sa cohérence à ce recueil composé *a priori* de pièces disparates, et celle qui permet de lier l'opéra-comique à la partie intitulée *Arabadies*, c'est Fant, le fil rouge de l'œuvre, le symbole de la femme aux multiples facettes : Fant, c'est l'amante aux doux appas, celle qu'on aime en cachette, celle à qui Kerenveyer dédicace le volume, de façon cryptée, en utilisant l'«alphabet des anciens Bretons Armoriques»¹²¹ ; la jeune demoiselle qui se veut maîtresse de son destin et de son corps¹²² ; la jeune fille qui «en deux coups» devient femme par le ministère d'un carme¹²³ ; la jeunesse que l'on dépucelle sur l'aire de la maison¹²⁴ ; la jolie putain, «fille de belle tournure, jolie jeunesse¹²⁵» ; la servante, pleine d'esprit, d'un chanoine libidineux¹²⁶ ; mais aussi la femme aimée que l'on a perdue et que l'on pleure¹²⁷. Fant est la jeune fille, l'amante, la femme, la putain mais aussi la maman et la fille puisque Françoise, dont Fant est la forme bretonne, est l'un des prénoms de la mère et de la fille de Kerenveyer : libre ou soumise, adulée ou méprisée, une et multiple à la fois, Kerenveyer met en lumière sa transformation – sa métamorphose –, et c'est peut-être en cela, principalement, que l'œuvre est libertine. Fant, et dans une moindre mesure sa cousine, sont des femmes émancipées et bien décidées à modifier le cours de leur destin. Elles sont en quelque sorte des cousines, à la mode de Bretagne, de Thérèse philosophe, héroïne du roman libertin éponyme attribué à Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'Argens¹²⁸. Néanmoins, Kerenveyer ne décrit pas seulement la métamorphose de la femme : il évoque indirectement la sienne

121. Voir l'épître et l'épilogue, mais aussi la chanson et l'épigramme 21. Cet alphabet figure dans le dictionnaire de Grégoire de Rostrenen.

122. Voir l'opéra-comique et le songe, mais aussi les épigrammes 12 et 14.

123. Voir le conte «Le cocu».

124. Voir l'épigramme 1.

125. Dans le conte «La vie des femmes mariées», p. 127.

126. Voir l'épigramme 4.

127. Voir le sonnet 2 et l'épilogue.

128. *Thérèse philosophe, ou mémoires pour servir à l'histoire du P. Dirrag, et de Mlle Eradice* [1748], dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle, op. cit.* Sur *Thérèse philosophe*, voir aussi R. DARNTON, *Édition et sédition...*, *op. cit.*, p. 180-188. Sur le «libertinage au féminin», voir Michel DELON, *Le savoir-vivre libertin*, Paris, Hachette littéraires, 2000, p. 281 sq.

propre. En effet, le recueil s'ouvre sur une singerie mettant en scène deux singes qui se tiennent comme des hommes – et plus précisément un homme et une femme ¹²⁹. L'épître dédicatoire qui suit, écrite dans l'«alphabet des anciens Bretons Armoriques», prolonge visuellement cette métamorphose : le texte est transformé ; il est autre. Puis, dans la préface, c'est à l'auteur lui-même d'être victime d'une métamorphose : il est transformé en livre. Ressort du conte de fées et du conte parodique ¹³⁰, abondamment repris par les contes de fées licencieux ¹³¹ et le roman libertin ¹³², la métamorphose a valeur d'initiation : celui qui la subit est enrichi par cette expérience et il peut en tirer des conclusions – une morale. C'est assurément le cas de Kerenveyer qui demande expressément de respecter le livre, de lui prêter attention en général – et donc au sien à lui en particulier.

Or son livre à lui mérite bien l'attention, car derrière la mise en valeur de la métamorphose de la femme symbolisée par Fant, tout comme derrière celle de l'auteur, il témoigne d'une métamorphose peut-être bien plus profonde.

*

De fait, le *Farvel göapaër* laisse entendre une certaine métamorphose du breton et de la société.

Pour bien saisir ce que cette œuvre nous apprend de la société qui l'a vue naître, il faut d'abord s'interroger sur le public auquel Kerenveyer s'adresse. Dans la préface, il évoque le «sage lecteur». Mais l'auteur prétendait-il être lu ? On peut en douter. De toute façon, ce manuscrit n'aurait jamais pu être publié,

129. Voir Bertrand MARRET, *Portraits de l'artiste en singe. Les Singeries dans la peinture*, Paris, Somogy éditions d'art, 2001, 103 p.

130. Par exemple les *Histoires ou Contes du temps passé* de Charles Perrault, constamment réédités au XVIII^e siècle.

131. Voir Raymonde ROBERT, «Le canapé couleur de feu de Fougeret de Monbron et la veine 'gauloise' de la féerie», dans *Le conte merveilleux au XVIII^e siècle. Une poétique expérimentale*, textes réunis et présentés par Régine Jomand-Baudry et Jean-François Perrin, Paris, éditions Kimé, 2002, p. 229-242.

132. Voir *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, op. cit.

c'est-à-dire imprimé, du vivant de l'auteur. L'opéra-comique, qui ne s'éloigne jamais beaucoup du *bon ton* des salons – juste ce qu'il faut –, a peut-être été joué dans la bonne société bas-bretonne¹³³. Néanmoins, la majorité des pièces qui composent la partie *Arabadies* s'offrent le luxe du *mauvais ton* : ce sont assurément des écrits que l'on va déclamer, au cours d'un souper arrosé, devant un public averti. Les contes et les épigrammes de ce recueil permettent à Kerenveyer et à son public intime de se délasser un instant de ce *bon ton* que l'on se doit d'observer scrupuleusement par ailleurs entre gens de qualité¹³⁴. Roscoff est situé dans une zone côtière favorisée : on est là dans une partie du Léon à forte concentration nobiliaire, délimitée par Morlaix, Saint-Thégonnec et Landerneau – en 1710, Saint-Pol-de-Léon compte 38 familles nobles, Landerneau 26, contre 34 pour Quimper¹³⁵. On sait que le marquis Jean-Jacques de Kersauzon et son épouse Marie-Renée de Kerampuil, en leur château de Brézal en Plouneventer, près de Landerneau, organisaient des soirées et des fêtes durant lesquelles étaient données des pièces en français comme en breton¹³⁶. L'œuvre de Kerenveyer ressortit donc à cette floraison générale d'une littérature d'amusettes politiques et grivoises¹³⁷, nourrie de chansons fleurant bon l'amour – celles dont les airs illustrent l'opéra-comique¹³⁸ – et de proverbes, de bouts-rimés, de maximes : l'élément naturel où évoluent ces pièces variées est l'oralité, et c'est certainement ce qui explique parfois, sous la plume de l'auteur, le non-respect du phénomène phonétique breton appelé mutation consonantique ou d'autres

133. Sur « la vie de société » et sur « les distractions intellectuelles » de la noblesse, voir J. MEYER, *La noblesse bretonne...*, op. cit., t. 2, p. 1180 sq.

134. Sur cette société mondaine, close et régentée par des règles impératives, voir Raymond TROUSSON, « Préface », dans *Romans libertins du XVIII^e siècle*, Paris, Robert Laffont, collection Bouquins, 1993, p. XXVIII sq.

135. Voir J. MEYER, *La noblesse bretonne...*, op. cit., t. 1, p. 18-19. Voir aussi la carte « La présence nobiliaire en Bretagne à la veille de la Révolution » de l'*Atlas d'Histoire de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2002, p. 119.

136. Voir Louis LE GUENNEC, « Le château de Brézal en Plouneventer », dans *La Dépêche de Brest et de l'Ouest*, 7 et 9 octobre 1933.

137. Voir J. MEYER, *La noblesse bretonne...*, op. cit., t. 2, p. 1155 et p. 1183.

138. Voir certaines de ces chansons dans les annexes.

fautes apparemment curieuses et inattendues¹³⁹. Néanmoins, l'œuvre de Kerenveyer témoigne aussi d'une nouvelle façon de lire¹⁴⁰, d'une nouvelle pratique opposée à la pratique populaire et sacralisée de la vie des saints écrite en breton de curé¹⁴¹. Au demeurant, cette littérature religieuse, qui constitue l'écrasante majorité des ouvrages publiés en breton au XVIII^e siècle, Kerenveyer la connaît certainement. Pourquoi? Parce que, dans son manuscrit, il la détourne allègrement et que le registre de langue qu'il utilise, il le forge par rapport au registre du breton de curé. Son breton est donc le fruit de la société qui en fait usage; ce n'est pas la langue des champs, ce n'est pas la langue de la chaire, c'est celle des salons : Kerenveyer écrit du breton mondain.

Et c'est cette nature même qui explique en partie les difficultés qui peuvent surgir à la lecture, de nos jours, de pareil texte. Première difficulté : Kerenveyer écrit comme personne. Sa graphie est déconcertante et n'a pas grand-chose à voir avec celle du breton de curé, utilisée par Grégoire de Rostrenen dans son dictionnaire, ou par Claude-Marie Le Laé dans ses textes profanes¹⁴². À mon sens, il ne faut surtout pas y voir l'indice d'une quelconque décadence, mais plutôt celui d'une tentative *formelle* de créer une langue de culture; une tentative plus ou moins consciente de métamorphoser le breton. Kerenveyer est le créateur du premier opéra-comique en breton; il élabore donc un genre qu'il rédige dans un breton mondain : il est finalement logique qu'il forge une graphie particulière. À ce titre, l'extrait

139. Par exemple les noms féminins non précédés d'un numéral féminin (p. 29 ou p. 43).

140. Voir Roger CHARTIER, *Les origines culturelles de la Révolution*, Paris, Seuil, 'l'univers historique', 1990, p. 114. Voir la « préface » et le « songe » où Kerenveyer évoque sa pratique solitaire de la lecture.

141. Sur cette littérature, voir Fañch ROUDAUT, « La littérature religieuse en breton », dans *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, publiée sous la direction de Jean Balcou et Yves Le Gallo, Paris/Genève, Champion/Slatkine, 1987, t. 1, p. 231-243.

142. Claude-Marie LE LAÉ [1745-1791], *La Vie et les œuvres comiques*, édition critique d'après les manuscrits autographes inédits par Gaston Esnault, Champion, Paris, 1921. Voir aussi du même auteur « *Ar c'hi / Le chien* » (1772), publié par G. Esnault dans les *Annales de Bretagne*, n° 4, décembre 1968, t. LXXV, p. 703-788.

de la traduction par Kerenveyer des *Métamorphoses* d'Ovide que donne l'abbé Batany¹⁴³ est significatif : François Nicolas a 20 ans, et ce qu'il écrit est fort différent de son *Farvel*. Ainsi, la distance formelle entre les deux manuscrits est peut-être le signe d'une prise de conscience créatrice. Autre difficulté : ce texte est nourri d'un bout à l'autre par une vaste culture qu'il est parfois difficile de cerner. Les références sont nombreuses, variées, et je suis certainement loin d'avoir trouvé toutes les clés de lecture et de compréhension. Ainsi, le breton de Kerenveyer n'a pas le naturel du breton des champs, et il n'a pas non plus l'évidence du breton de la chaire.

Ce breton mondain, cette langue de culture, on en possède bien peu de témoignages. Peut-être correspond-il à ce « breton bourgeois » dont parle Le Pelletier dans son dictionnaire manuscrit¹⁴⁴. Peut-être aussi peut-on supposer que c'est de cette langue dont parle M. de Coëtanlem, sans le savoir, dans l'introduction à son dictionnaire manuscrit :

Le Dictionnaire du P. Grégoire, malgré la stérile abondance dont il fait parade, a bien moins de substance que son volume n'a de grosseur, et l'on pourrait sans lui faire tort en retrancher au moins les trois quarts : en effet que signifient la plupart de ces synonymes, qu'il a pris presque tous du français, et qu'il s'est efforcé de tordre de mille manières, pour leur donner un air Breton ? à quoi servent tous ces pitoyables dit-on, tous ces insipides quolibets qu'il a prétendu nous donner pour des proverbes ? quelle est l'utilité de ces périphrases burlesques, de ces termes de jargon, qui n'ont cours que dans quelques petites cotteries d'yvrognes ou de commères, comme les termes de l'argot parmi les gueux¹⁴⁵ ?

143. Voir Kloareg AR VEUZID, « Paskal Kerenveier », art. cit., p. 26-27.

144. Dans la préface de son *Dictionnaire étymologique de la Langue Bretonne*, 1716 [manuscrit publié par la bibliothèque municipale de Rennes en 1975], t. IV, p. 13.

145. « Préface de l'auteur des remarques », dans *Dictionnaire de la langue bretonne [...], par Dom Louis Le Pelletier [...]; et c'est d'après cette édition que le présent manuscrit a été dressé avec des additions et remarques par Monsieur de Coëtanlem, en son château de Trogriffon, près Morlaix*, t. I, p. 5-6.

Car on a assurément négligé la connaissance du breton qu'avait la noblesse avant la Révolution ¹⁴⁶. Je pense que ce n'est pas par hasard que l'on va trouver Kerenveyer dans les nouvelles instances nées de la Révolution. Il remplit admirablement le rôle d'interface et d'intermédiaire entre une population exclusivement bretonnante et une population exclusivement francisante ¹⁴⁷, ce qui, d'une certaine façon, est aussi un moyen de servir «la République du peu de talents qu[']il peut] avoir acquis et avec tout le zèle d'un republicain ¹⁴⁸». En effet, à la veille de la Révolution, le haut de la société ne connaît que le français, éventuellement le latin. Le bas de la société ne connaît que le breton et, accessoirement, de manière passive, un peu de français. Enfin, le milieu de la société – clergé, bourgeoisie rurale, petite bourgeoisie urbaine, artisans et commerçants, et aussi petite noblesse rurale – pratique plus ou moins les trois langues, ce qui la place en position de pivot culturel. Son rôle sera donc essentiel au début de la Révolution. De surcroît, depuis le XVI^e s., le breton passe pour être la forme moderne du gaulois... dont on surestime l'importance dans la formation du français; de ce fait, le statut du breton n'est pas encore celui d'une langue infériorisée. Cet état de fait aura pour conséquence de retarder l'apparition, dans les couches les plus cultivées de la population – notamment la noblesse –, d'un sentiment de mépris pour la langue des humbles, attitude dont le corollaire est presque toujours le mépris de ces humbles eux-mêmes. Enfin, les nombreuses loges militaires maçonniques ont favorisé l'initiation aux œuvres philosophiques de la petite noblesse des officiers qui en forme le contingent le plus élevé. Les Lumières, sous forme de sous-culture, ont

146. Voir Ronan CALVEZ, «Une histoire sociolinguistique du breton», dans *Finistère. Encyclopédie Bonneton*, Paris, éditions Bonneton, 2003, p. 145-159.

147. Sur la fonction de ces intermédiaires que l'on retrouve dans le sud de la France au même moment, voir P. BOURDIEU, *Ce que parler veut dire...*, *op. cit.*, p. 30. Voir aussi *La question linguistique au sud au moment de la Révolution française*, actes du colloque de Montpellier réunis par Henri Boyer et Philippe Gardy, dans *Lengas. Revue de sociolinguistique*, n°17, Montpellier, 1985, 2 tomes.

148. Lettre du 31 août 1793 citée *supra* : AMV, 7Y^d 54, pièce n° 35.

pu pénétrer assez largement les rangs de la noblesse parmi les militaires ¹⁴⁹. Kerenveyer n'était peut-être pas franc-maçon, mais il était assurément au fait des idées nouvelles ¹⁵⁰. Il a une solide formation classique, latine et grecque – il a lu les *Métamorphoses* d'Ovide, la *Théogonie* d'Hésiode – et française – il connaît les *Contes* de La Fontaine, le théâtre de Molière –, et il a beaucoup voyagé. Il devait aussi posséder une bonne culture mathématique et géographique, comme tout militaire de haut rang, ce que confirme la bibliothèque de son frère, « lieutenant des vaisseaux du Roi », qui compte 29 titres ¹⁵¹; bien plus que le sieur Pierre Le Seueur, très riche marchand négociant roscovite qui possède 13 titres ¹⁵²; bien moins que les bibliothèques des prêtres qui, en revanche, ne possèdent que des livres religieux : le livre est pour eux un instrument de travail. Encore faut-il ne pas oublier que certains livres, les livres « philosophiques », c'est-à-dire séditieux – à savoir les ouvrages pornographiques, antireligieux ou politiques –, étaient retirés par les familles avant l'inventaire, pour éviter de ternir l'image du défunt, et peut-être surtout celle des descendants ¹⁵³. Kerenveyer n'a donc rien à voir avec le portrait, brossé par Balzac dans *Béatrix*, du baron du Guénic chez qui la pensée « était rare. Elle semblait y être un effort, elle avait son siège plus au cœur que dans la tête, elle aboutissait plus au fait qu'à l'idée. [...] Nous devons avouer que le baron du Guénic était entièrement illettré, mais illettré comme un paysan : il savait lire, écrire et quelque peu compter ; il connaissait l'art militaire et le blason ; mais, hormis son livre de prières, il n'avait pas lu trois volumes dans sa vie ¹⁵⁴ ».

149. Voir G. CHAUSSINAND-NOGARET, *La Noblesse au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 109.

150. Sur la pénétration de ces idées en Bretagne, voir Auguste COCHIN, *Les sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne (1788-1789)*, Paris, Champion, 1925, 2 tomes, 470 et 390 p.

151. Voir la « bibliothèque de messire Eugène Hyacinthe de Pascal » dans l'inventaire après décès du 26 février 1778, cité par F. ABOLLIVIER, *La vie quotidienne à Roscoff...*, *op. cit.*, t. 2, p. 79-80.

152. *Ibidem*, p. 78.

153. Voir R. DARNTON, *Édition et sédition...*, *op. cit.*, p. II.

154. Honoré DE BALZAC, *Béatrix*, édition Maurice Regard, Paris, classiques Garnier, 1962, p. 24 et p. 26.

Mais il y a encore une autre raison qui me permet de dire que ce n'est peut-être pas par hasard que Pascal de Kerenveyer va se trouver engagé dans les nouvelles institutions issues de la Révolution : son manuscrit. En effet, à un degré moindre que les œuvres de Sade, mais tout autant que d'autres œuvres libertines, ce manuscrit renferme un certain mépris des institutions, de la morale et de la religion, et exalte la désinvolture sexuelle. J'en veux pour preuve ce jugement prononcé le 10 septembre 1930 par l'abbé Batany, dans une conférence sur « l'histoire de la Littérature (Celtto)-Bretonne » donnée à Guingamp : « Pascal de Kerenveyer [...] est franchement illisible. Ses sonnets, ses 'Bagatelles' (Arabadies, ou Rabadies) ne sont pas imprimés, et c'est bien ; le manuscrit est presque introuvable, et c'est mieux ; s'il fallait les expurger *ad usum delphini*, il resterait à peine quelques titres, ... et encore !¹⁵⁵ ». *Ad usum delphini*, c'est vraiment le cas de le dire car, même si s'autoriser à forger une nouvelle langue est typique d'un rapport aristocratique à soi – je suis noble, je suis libre, donc je fais ce que je veux –, cette œuvre témoigne, d'une certaine manière, que Kerenveyer a cessé de croire en la légitimité du fils aîné du roi, mais aussi, et peut-être surtout, en sa propre légitimité¹⁵⁶ – ce qui constitue encore une métamorphose très grande. Son manuscrit laisse deviner aussi, involontairement peut-être, la désacralisation de la société¹⁵⁷ et l'avancée irrémédiable du mouvement émancipateur moderne¹⁵⁸. Quoique, aux yeux de Baudelaire, « les livres libertins commentent donc et expliquent la Révolution¹⁵⁹ », je me garderai bien de prêter au manuscrit de

155. Dans son « Rapport sur l'histoire de la Littérature (Celtto)-Bretonne. Bleun-Brug, Guingamp 10 septembre 1930 », p. 9-10. Fonds Batany, aux archives de la bibliothèque de l'abbaye de Landévennec.

156. Voir G. CHAUSSINAND-NOGARET, *La Noblesse au XVIIIème siècle*, op. cit., p. 117.

157. Voir R. CHARTIER, *Les origines culturelles...*, op. cit., p. 103 sq. ; R. DARTON, *Édition et sédition...*, op. cit., p. 177.

158. Voir Fabrice BOUTHILLON, *La Naissance de la Mardité. Une théologie politique à l'âge totalitaire : Pie XI (1922-1939)*, Strasbourg, PUS, 2001, p. 303.

159. BAUDELAIRE, « Notes sur *Les liaisons dangereuses* », dans *Œuvres complètes*, II, texte établi, présenté et annoté par Claude Pichois, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1976, p. 68.

Pascal de Kerenveyer un tel pouvoir explicatif. Ce qui est sûr, c'est qu'il témoigne de pratiques culturelles et intellectuelles qui trouvent une expression inédite en breton.

*

Dans la «préface» de son œuvre, Kerenveyer raconte sa métamorphose en livre, à la suite d'une rencontre avec un esprit follet. Ses pages sont arrachées une par une et il ne retrouve sa forme première qu'une fois la dernière page arrachée. Il conclut de la sorte :

*Assa an istor ze a desq déoc'h lenner fur, e ranquit caout
quement a respet evit eur levr, a pa ve ene eun den ebars. Mat
pe fall ne lennit quet mar quirit oguen ne rocguet, na no devit.
Adié.*

Ah ça, cette histoire vous apprend, sage lecteur, que vous devez avoir autant de respect pour un livre, que s'il contenait l'âme d'un homme. Bon ou mauvais, ne le lisez point si vous le voulez, mais ne le déchirez ni ne le brûlez. Adieu.

L'avertissement est on ne peut plus clair : Kerenveyer lui-même se trouve dans cet ouvrage – *Ar farvel göapaër*, c'est lui.

Ronan CALVEZ

Règles d'édition

J'ai retranscrit le texte en respectant l'orthographe et en reproduisant scrupuleusement les divers signes diacritiques utilisés par Kerenveyer.

Néanmoins, pour faciliter la lecture, j'ai modifié certaines habitudes orthographiques propres à Kerenveyer et à son siècle. Ainsi, j'ai modernisé le *f* qui équivalait à un *s*, pour bien le distinguer du *f*. De même, ce que Kerenveyer écrit comme un *o* contenant une boucle intérieure correspond au son *æ* : je l'ai donc écrit de cette façon.

De plus, j'ai quelque peu normalisé la ponctuation, mais je n'en ai ajouté aucune. Ainsi, j'ai supprimé les blancs qui apparaissent quelquefois avant la virgule et je n'ai conservé que trois petits points là où il pouvait y en avoir quatre, cinq ou six, voire plus. Parfois, on trouve un point virgule suivi d'un point : je n'ai conservé que le point. Même chose pour la virgule, suivie de trois petits points : je n'ai gardé que les trois petits points. De même, certaines lettres en tête de mots – notamment le *d* et le *r* – sont presque toujours écrites en majuscule : je ne les ai gardées que lorsque le mot se trouve en début de phrase ou de vers, ou lorsqu'on trouve ces lettres dans des noms propres ; je les ai ajoutées si elles ne figuraient pas dans un nom propre ou après un point. Néanmoins, après le point, je n'ai ajouté des majuscules que lorsqu'elles me semblaient être évidentes. En effet, le point de Kerenveyer n'équivaut pas toujours au nôtre, et il peut être interprété comme une virgule, un point-virgule ou un point – ce qui n'est pas sans incidence sur le sens du texte. C'est aussi parfois une pause de la plume. Je laisse le choix de l'interprétation au lecteur bretonnant, le mien se fait jour dans la traduction.

Dans les notes, le renvoi aux pages du *Farvel* se fait dans la numérotation du manuscrit.

Abréviations utilisées dans les notes

C : Jehan Lagadec, *Catholicon*, Tréguier, 1499.

COE : *Dictionnaire de la langue bretonne [...], par Dom Louis Le Pelletier [...]; et c'est d'après cette édition que le présent manuscrit a été dressé avec des additions et remarques par Monsieur de Coëtanlem, en son château de Trogriffon, près Morlaix, 8 tomes manuscrits* [Pierre Joseph Jean chevalier de Coëtanlem de Rostiviec est né à Saint-Martin-des-Champs en 1749 ; il meurt à Henvic en 1827].

DHB : Roparz HEMON, *Geriadur istorel ar brezhoneg – Dictionnaire historique du breton*, seconde édition, Preder.

DHLF : Alain REY s. d., *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, 2000.

DLP : Dom Louis LE PELLETIER, *Dictionnaire étymologique de la Langue Bretonne*, 1716 [manuscrit publié par la bibliothèque municipale de Rennes en 1975].

DLP 2 : version publiée en 1752 d'une partie de l'ouvrage précédent.

ER : Émile ERNAULT, « Glossaire cryptologique du breton », paru dans la revue *Kryptadia*, tomes II (1884), III (1886), VI (1899), VIII (1902).

F : Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts : divisé en trois tomes*, 1690.

GDFB : F. VALLÉE, *Grand dictionnaire français-breton*, Rennes, 1931-1933.

GDR : P. F. Grégoire DE ROSTRENEN, *Dictionnaire françois-celtique ou françois-breton*, Rennes, 1732

LA : Pierre LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*.

LG : *Dictionnaire français-breton* de Le Gonidec, enrichi d'additions et d'un essai sur l'histoire de la langue bretonne, par Th. Hersart de la Villemarqué, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1847.

MOA : J. MOAL, *Supplément lexico-grammatical au Dictionnaire Pratique français-breton du Colonel A. Troude (édition 1869) en dialecte de Léon*, Landerneau, 1890.

PM : Julien MAUNOIR, *Le sacré college de Jesvs divisé en cinq classes, ov l'on enseigne en langue Armorique les leçons Chrestiennes avec les 3. clefs pour y entrer, vn Dictionnaire, vne Grammaire & Syntaxe en même langue*, 1659.